



Assemblée générale

Soixante-sixième session

26^e séance plénière

Lundi 26 septembre 2011, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Al-Nasser (Qatar)

En l'absence du Président, Mme Kamara (Libéria), Vice-Présidente, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 10.

Point 8 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Elyor Ganiev, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République d'Ouzbékistan.

M. Ganiev (Ouzbékistan) (*parle en russe*) : Je tiens tout d'abord à féliciter tous ceux et toutes celles qui participent aux travaux de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale et à leur souhaiter plein succès dans leurs efforts.

J'ai le grand plaisir de féliciter le Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, de sa nomination pour un second mandat à ce poste de haute responsabilité. Je voudrais aussi féliciter M. Nassir Abdoulaziz Al-Nasser de son élection au poste de Président de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale et lui souhaiter plein succès dans ses fonctions.

En 2011, l'Ouzbékistan a célébré une date marquante de son histoire moderne : le vingtième anniversaire de l'indépendance. Vingt ans seulement se sont écoulés depuis que la République d'Ouzbékistan est devenue indépendante et qu'elle a rejoint les rangs

des Membres à part entière de l'Organisation des Nations Unies, jouissant du droit de décider par elle-même de son présent et de son avenir. Mais durant ce laps de temps l'Ouzbékistan a néanmoins accompli d'énormes progrès dans l'édification d'un État indépendant, le développement de l'économie nationale et la modernisation du pays.

Au fil des ans, la République d'Ouzbékistan qui était un pays à l'économie stagnante axée sur les matières premières, avec une monoculture du coton destructrice, des infrastructures industrielles et sociales sous-développées et une faible consommation par habitant, est devenu un pays moderne dont l'économie se développe à un rythme régulier.

J'en veux pour preuve qu'au cours des 20 dernières années de développement indépendant, l'économie ouzbèke a été multipliée par 3,5 et le revenu total de la population par 20. Malgré les effets néfastes de la crise financière et économique mondiale actuelle, l'Ouzbékistan continue de se développer à un rythme régulier. Ces cinq dernières années, la croissance du produit intérieur brut a été en moyenne de 8,5 %, un niveau qui devrait être maintenu cette année.

Des progrès frappants ont été accomplis dans la réalisation des objectifs fixés dans la Déclaration du Millénaire. Depuis l'indépendance, les dépenses publiques dans le secteur social ont plus que quintuplé. Près de 60 % du budget annuel est consacré au

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



développement de la santé, de l'éducation, des services municipaux, de la protection sociale et d'autres secteurs. Quelque 82,5 % de la population a accès à l'eau potable et 83,5 % au gaz naturel.

Je voudrais insister en particulier sur le rôle extrêmement important que l'amélioration de l'éducation et de l'information de la population a joué dans tous ces changements. En Ouzbékistan, les dépenses annuelles consacrées à l'éducation représentent 10 à 12 % du PIB, alors que cet indicateur ne dépasse pas les 3 à 5 % à l'échelle mondiale. Un grand programme national de formation d'un personnel et d'une main-d'œuvre qualifiés a été lancé. Depuis 2009, la durée de l'enseignement obligatoire est de 12 ans. L'Ouzbékistan a en outre construit plus de 1 600 établissements d'enseignement professionnel et lycées modernes.

De tels indicateurs, rarement rencontrés ailleurs dans le monde, confirment clairement que notre objectif numéro un est de veiller à la qualité de vie et à la protection des intérêts de nos concitoyens. Le modèle de démocratisation du pays et de transition vers une économie de marché à dimension sociale suivi par l'Ouzbékistan dès les premières années de son indépendance a rendu possibles ces réalisations.

Notre pays ne cesse de progresser dans la réalisation de l'objectif que nous nous sommes fixé, à savoir se hisser au rang des États modernes, développés et démocratiques, garantir de bonnes conditions de vie à la population et occuper une place digne au sein de la communauté internationale.

Aujourd'hui, nous avons toutes les raisons d'affirmer que nous avons atteint notre principal objectif : faire en sorte que la réforme et la démocratisation du pays soient solides et irréversibles. Le cadre conceptuel pour la consolidation des réformes démocratiques et l'organisation de la société civile dans le pays, défini par le Président ouzbèke Islam Karimov en novembre 2010, sert de base à la poursuite du développement et au renforcement du modèle de développement durable à long terme de l'Ouzbékistan. Ce cadre conceptuel prévoit de démocratiser encore davantage l'autorité de l'État et la gouvernance, de réformer le système judiciaire, de mettre en place et de développer les institutions de la société civile, de garantir la liberté d'expression et d'information, d'étoffer la loi électorale, d'approfondir la réforme du marché et de libéraliser l'économie.

Lorsqu'on examine la situation actuelle de l'Asie centrale, il importe de relever qu'étant donné son importance géopolitique et géostratégique et ses richesses naturelles, la région continue de focaliser l'attention de la communauté internationale s'agissant des menaces et des défis croissants qui pèsent sur la sécurité et la stabilité dans le monde.

Premièrement, la guerre qui se poursuit depuis plus de 30 ans en Afghanistan continue de constituer le principal facteur de déstabilisation pour la région, mais également pour le monde entier. Malheureusement, la situation demeure tendue malgré toutes les mesures actuellement mises en œuvre par la communauté internationale. Il importe de souligner en particulier qu'aujourd'hui tout le monde est convaincu qu'il n'y a pas de solution militaire au problème afghan. Tous les dirigeants ou presque, notamment ceux qui participent au règlement du problème afghan et au commandement militaire direct des forces de la coalition en Afghanistan, partagent ce point de vue.

Nous sommes fermement convaincus que c'est au peuple afghan lui-même de régler les problèmes de son pays. Seuls un compromis entre les parties en conflit, avec la participation au processus des Afghans eux-mêmes, et le redressement socioéconomique du pays, avec l'aide de la communauté internationale, pourront permettre de débloquer la situation actuelle en Afghanistan.

Le Président Karimov a déjà défendu ce point de vue au Sommet de l'OTAN organisé à Bucarest en 2008. Nous voulons qu'à l'avenir l'Afghanistan soit un État pacifique qui se développe à un rythme régulier et ne constitue aucune menace pour ses voisins, afin que les peuples de la région puissent profiter pleinement des bienfaits de relations amicales, mutuellement avantageuses et fondées sur l'égalité. L'Ouzbékistan continuera de mettre en œuvre une politique de bon voisinage et de coopération avec l'Afghanistan sur une base bilatérale, conformément à nos intérêts nationaux mutuels.

Deuxièmement, les événements tragiques survenus au Kirghizistan en juin 2010 ont posé un grave défi à la paix et à la stabilité de la région de l'Asie centrale. Plus d'une année s'est écoulée depuis ces sanglants événements, mais à ce jour aucune conclusion politique ou juridique n'a été tirée concernant les différentes forces et les individus qui ont ordonné, organisé et perpétré ces crimes. Tant que les enquêtes n'auront pas été menées à bien et que les

auteurs, quelle que soit leur nationalité, leur origine ou leur rang, n'auront pas été punis, il sera difficile d'envisager un rétablissement de la confiance et de la coopération entre la communauté ouzbèke et les Kirghizes.

Troisièmement, le développement socioéconomique de notre pays mais aussi de toute la région de l'Asie centrale est entravé par la catastrophe écologique qui frappe la mer d'Aral. En l'espace de pratiquement une génération, ce qui était l'une des mers les plus belles et les plus exceptionnelles s'est transformée en un plan d'eau asséché en voie de disparition. Aujourd'hui, le bassin de la mer d'Aral est menacé par une série de problèmes écologiques, socioéconomiques et démographiques aux conséquences mondiales. Le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, en a été lui-même convaincu lorsqu'il s'est rendu dans la région de la mer d'Aral l'année dernière.

Dans ces circonstances, projeter de construire des centrales hydrauliques géantes en amont des fleuves Amou-Daria et Syr-Daria est contreproductif et dangereux, en raison des risques graves que cela pose pour la sûreté publique tant en termes écologiques, sociaux et techniques qu'en termes de préservation du niveau et du débit de ces fleuves.

Pour régler ces problèmes, nous partons du principe que toute utilisation des cours d'eau transfrontières doit prendre en considération les intérêts de tous les États situés dans leurs bassins, et doit respecter le droit international. Je pense en particulier à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux, du 17 mars 1992, et à la Convention sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation, du 21 mai 1997.

Nous ne saurions ignorer le droit des pays situés en amont à développer leur secteur hydroélectrique. À notre avis, il s'agit d'un secteur très important de l'économie. Toutefois, il serait plus sûr et plus rationnel de construire des cascades de petites centrales hydroélectriques avec une capacité de production totale identique. La position de notre pays est non seulement totalement conforme au droit international et aux règles convenues dans ce domaine, mais surtout elle s'en inspire.

Pour terminer, l'Ouzbékistan soutient le thème proposé par le Président de l'Assemblée générale pour

le débat général de cette session, à savoir « Le rôle de la médiation dans le règlement des différends par des moyens pacifiques ». Nous partageons pleinement son point de vue quant à l'importance de renforcer les mécanismes multilatéraux destinés à garantir un ordre mondial stable et juste, capable de répondre efficacement aux nouvelles menaces à la stabilité régionale et à la sécurité internationale.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) :

Je donne la parole à S. E. M. Össur Skarphéðinsson, Ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur de la République d'Islande.

M. Skarphéðinsson (Islande) (*parle en anglais*) :

Je voudrais commencer par féliciter S. E. l'Ambassadeur Nasser Abdulaziz Al-Nasser de son élection au poste de Président de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale, et l'assurer de l'entière coopération de la délégation islandaise.

Ces dernières semaines, nous avons assisté à la pire crise alimentaire de ce siècle dans la Corne de l'Afrique. C'est un terrible rappel que la lutte contre la pauvreté et la faim demeure le défi le plus important et le plus difficile à relever de notre époque. Notre devoir et notre responsabilité collectifs sont d'aider nos frères et sœurs les plus faibles. En tant que pays riches, nous devons faire mieux dans la fourniture des secours. Nous devons agir avec plus de rapidité et plus de générosité afin d'aider ceux qui sont privés des produits de première nécessité – la nourriture et l'eau. Je tiens à dire qu'en Islande, nous sommes en effet décidés à le faire.

Je me réjouis d'être en mesure d'annoncer aujourd'hui à l'Assemblée que le Parlement islandais a décidé à l'unanimité d'augmenter substantiellement notre contribution aux pays en développement durant l'exercice financier à venir. Il a également adopté un plan visant à augmenter notre aide tendant vers l'objectif de 0,7 % de notre revenu national brut. Voilà notre engagement, tel que convenu par tous les partis politiques du Parlement islandais.

La lutte contre la faim et la pauvreté est la même que celle que nous menons pour protéger notre planète contre les ravages causés par la cupidité de notre propre espèce. Tous les Membres savent que, l'an prochain, nous célébrerons le vingtième anniversaire de l'approche novatrice et visionnaire introduite lors de l'historique Sommet de la Terre à Rio. Au cours des 20 dernières années, une profonde préoccupation pour l'environnement est en effet venue se placer en tête des

priorités de l'ordre du jour mondial. Mais l'Assemblée connaît aussi la triste vérité, à savoir que les ambitions de Rio sont encore loin d'être réalisées. D'autres mesures sont encore nécessaires. Si jamais il existait un moment pour agir avec audace, c'est maintenant.

Le thème phare qui sera présenté à Rio l'année prochaine sera l'« économie verte ». Je garantis à l'Assemblée que mon pays a un savoir-faire à apporter en matière de contribution à une révolution verte. Les énergies renouvelables, la santé des océans, l'exploitation durable des sols et, surtout, l'égalité des sexes, qui ont toujours été au cœur de la politique étrangère islandaise, sont les quatre questions que nous aborderons à Rio l'année prochaine. Ce dont nous avons vraiment besoin, c'est en effet d'une révolution, une révolution verte. Nous avons besoin d'un changement radical pour passer des combustibles fossiles aux énergies renouvelables. Voilà la seule façon de virer de bord.

En Islande, nous possédons une technologie de pointe en matière d'énergie géothermique, que nous souhaitons partager. Cette superbe forme d'énergie renouvelable est la source la plus sous-estimée et négligée d'énergie bon marché dans le monde. Bien sûr, la géothermie n'est certainement pas une panacée, mais elle doit faire partie de l'éventail que nous devons développer pour résoudre les problèmes d'émissions. Beaucoup de Membres savent que l'Amérique centrale et du Sud, l'Afrique de l'Est et l'Asie du Sud-Est abritent de vastes régions qui regorgent littéralement de potentiel géothermique. Le savoir-faire islandais, accompagné d'un financement extérieur, pourrait largement contribuer à rendre autonomes ces régions en matière d'énergie verte.

En tant que l'une des plus grandes nations de pêche, l'Islande a toujours été profondément soucieuse de la santé des océans. Aujourd'hui, les changements climatiques menacent de faire peser sur les pêcheries du monde entier une nouvelle menace. Actuellement, l'acidification des océans résultant des émissions humaines de carbone a des effets sur la santé de l'environnement marin. Cela est particulièrement vrai dans l'Arctique et ses environs, où je vis. En tant que biologiste marin, je crains que, bientôt, cela affecte les réserves halieutiques de la planète, qui sont une source vitale de protéines pour plus d'un milliard de personnes. C'est là juste une raison supplémentaire pour laquelle nous avons un si urgent besoin de conclure un accord post-Kyoto cette année sur la réduction des gaz à effet de serre.

Chaque jour, l'Arctique porte silencieusement témoignage des effets des changements climatiques. La neige que je connaissais étant enfant est aujourd'hui en passe de devenir un phénomène rare pour mes deux filles adolescentes. La triste vérité est que les glaciers de l'Arctique et la banquise arctique fondent à un rythme beaucoup plus rapide que ce qui avait été prévu. Il est vrai, bien évidemment, que la disparition de la glace marine ouvrira de nouvelles voies de transport, plus courtes, du Pacifique à l'Atlantique Nord via l'océan Arctique. L'on découvrira très certainement aussi d'immenses zones se prêtant à l'exploitation des ressources pétrolières et gazières.

Cela aura cependant un prix. Les changements climatiques forcent les populations de l'Arctique, comme nos voisins du Groenland, à changer leurs habitudes de vie. Ces changements feront également fondre la toundra, qui agit comme un tampon de carbone contre le système climatique, ce qui accélérera donc encore le réchauffement de la planète. L'écosystème déjà fragile de l'Arctique va devenir encore plus fragile.

Rappelons-nous ce qui s'est passé dans le golfe du Mexique, et soyons conscients que le pétrole se dégrade très, très lentement dans le froid extrême de l'Arctique. Nous ne devrions pas permettre l'exploitation de l'Arctique sans appliquer les règles les plus strictes. Cela doit être la condition préalable à toute action humaine vis l'exploitation des ressources de l'Arctique.

On me demande souvent si un pays comme l'Islande, qui n'a pas une superficie réduite, mais qui a, certes, une population un peu moins nombreuse que la plupart des autres pays, peut avoir son mot à dire sur les questions d'intérêt mondial, que ce soit à Rio ou à New York. Pour reprendre une expression employée par un célèbre homme d'État qui a pris la parole de cette même tribune il y a quelques jours : « Yes, we can ».

Il y a 20 ans, en 1991, nous, les Islandais, regardions à la télévision des milliers de Lettons, Litوانيens et Estoniens prendre courageusement leur destin en main. Ils firent alors appel à la communauté internationale, y compris au peuple islandais, demandant de l'aide pour briser la chape de glace qui empêchait la reconnaissance de leur pays au plan international.

Un grand homme d'État britannique, Lord Palmerston, a déclaré un jour qu'il n'existe pas

d'amitié éternelle entre les pays, seulement des intérêts permanents qui déterminent la nature de leurs relations. Cette formule bien connue est toujours enseignée aujourd'hui dans tous les mauvais instituts d'études politiques. Mes amis, si elle avait suivi les paroles de Lord Palmerston, l'Islande aurait ignoré l'appel des combattants de la liberté dans les pays baltes. Il n'en a pas été ainsi. En 1991, année historique, l'Islande a été le premier État à reconnaître la souveraineté des États baltes. Nous l'avons fait par respect pour les principes qui sont si vitaux pour les petits pays : le droit à l'autodétermination, à décider de notre avenir – le droit indéniable des petits États à être indépendants. Les principes sont importants en politique.

S'appuyant sur le même principe qui a conduit l'Islande à reconnaître les États baltes en 1991, nous soutenons aujourd'hui la lutte des Palestiniens pour l'édification d'un État. Forte de ce même principe, l'Islande considère que la communauté internationale doit accueillir la Palestine en tant que nouvel État Membre de l'Organisation des Nations Unies, sur la base des frontières de 1967 – soit précisément les paramètres établis par l'Union européenne, le Quatuor et, récemment, le Président Barack Obama dans le discours fort qu'il a prononcé en mai.

Je me suis rendu à Gaza. J'ai parlé avec des Gazaouis : des pêcheurs qui ne peuvent plus exercer leur métier, des jeunes qui ne trouvent pas d'emploi, des familles qui ont besoin d'un toit. Je me suis aussi rendu en Cisjordanie. J'ai vu de mes propres yeux de quelle manière les terres palestiniennes ont littéralement été morcelées par de terribles murs de séparation. C'est immoral. C'est injuste. Cela va à l'encontre de toutes les valeurs morales que l'Islande défend depuis toujours en tant que protecteur des droits de l'homme.

Nous devons nous rappeler que la Palestine se contente de faire aujourd'hui ce que fit Israël en 1947, et à l'époque, l'Islande et tant d'autres avaient défendu l'initiative israélienne. Israël a plaidé sa cause à l'ONU et son État a été créé. La Palestine a droit à la même reconnaissance. Je pense qu'il est hypocrite de laisser entendre que tel n'est pas le cas. En pleine révolution démocratique apportée par le vent nouveau du Printemps arabe et inspirée, en particulier, par les femmes et les jeunes, il serait malavisé de refuser aux Palestiniens leur droit à un État. Un tel déni nuirait à la réconciliation dans la région.

Les membres ne seront sans doute pas surpris d'apprendre que l'Islande votera « pour » une résolution sur la création d'un État palestinien qui serait mise aux voix à l'Assemblée générale. En outre, le Gouvernement islandais est déterminé à reconnaître pleinement la Palestine et soumettra la semaine prochaine au Parlement islandais une résolution sur la reconnaissance de la Palestine en tant qu'État souverain et indépendant.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Mourad Medelci, Ministre algérien des affaires étrangères.

M. Medelci (Algérie) (*parle en arabe*) : S. E. le Président Abdelaziz Bouteflika m'a donné le privilège de prononcer cette allocution devant l'Assemblée générale, ce dont je suis honoré. Je voudrais tout d'abord féliciter le Président de son accession à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale. Son expérience professionnelle aux Nations Unies sera indéniablement d'un apport précieux à la bonne conduite et au succès de nos travaux.

Je voudrais également rendre hommage à son prédécesseur, M. Joseph Deiss, pour la qualité de ses efforts. Je me dois, enfin, de réitérer nos félicitations au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, à l'occasion de sa nomination pour un second mandat et de lui exprimer notre satisfaction pour la dynamique qu'il a imprimée au rôle de l'Organisation.

Au moment où la République du Soudan du Sud rejoint la famille des Nations Unies, je voudrais adresser au nom de mon pays nos chaleureuses félicitations au peuple et au Gouvernement de ce pays frère.

La présente session, dont le thème central est le rôle de la médiation dans le règlement des différends par des moyens pacifiques, intervient dans un contexte marqué par l'exacerbation des tensions, la récurrence des crises économiques et financières, la montée des défis non résolus et le recul du multilatéralisme.

Dans un monde interdépendant mais brouillé, interdépendant mais sans contrepoids social, traversé par de nouvelles proximités mais génératrices de rapports d'asymétrie, car non régulées, le système international fondé en 1945 a aujourd'hui besoin d'être adapté aux exigences actuelles pour répondre aux attentes des peuples du monde.

L'Algérie suit avec un intérêt particulier les événements en cours dans certains pays de son aire

d'appartenance qui ont entraîné d'innombrables pertes humaines et matérielles. Elle réitère son appel à un règlement pacifique et politique de l'ensemble de ces situations, conformément aux aspirations des peuples concernés à la liberté, à la justice et à la démocratie, dans le respect de la légalité internationale et de la souveraineté de chaque pays.

S'agissant, en particulier, de la situation en Libye, l'Algérie espère aujourd'hui un retour rapide à la paix et à la sécurité sur tout le territoire de ce pays frère ainsi que la formation d'un gouvernement représentatif de l'ensemble des composantes du peuple libyen. Mon pays reste également convaincu que la stabilité de la Libye est un élément fondamental pour la stabilité de la région dans son ensemble. L'Algérie, du haut de cette tribune, réaffirme sa ferme volonté de travailler immédiatement avec les nouvelles autorités libyennes à la promotion d'une coopération exemplaire et globale, dans un esprit de fraternité et de solidarité.

Les récentes évolutions enregistrées sur la scène arabe ne manqueront pas d'avoir des répercussions directes sur la situation qui prévaut au Moyen-Orient. À cet égard, la persistance de l'occupation israélienne de la Palestine et des autres territoires arabes, de même que l'absence de perspectives de paix durable et juste dans cette région sont pour nous une source de vive préoccupation. Dans ce contexte, le blocage du processus de paix au Moyen-Orient et la poursuite de la construction des colonies de peuplement et de la campagne de judaïsation de la ville sainte d'Al-Qods éloignent chaque jour davantage les perspectives d'une paix fondée sur le principe de l'échange de territoires contre la paix.

Cette situation porteuse de risques et d'incertitudes dans cette région sensible du monde est à la fois un affront aux peuples de la région et un défi clair à l'ensemble de la communauté internationale. Le blocus inhumain imposé à Gaza et à ses frontières maritimes en est un exemple.

L'initiative de l'Autorité palestinienne de demander au cours de la présente session la reconnaissance de la Palestine en tant qu'État Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies constitue une opportunité pour l'ONU de corriger un tant soit peu une injustice qui a duré plus de 60 ans. Cette admission représentera une affirmation claire et sans équivoque de la communauté internationale quant à sa détermination à imposer la légalité internationale et à ne plus admettre la politique du fait accompli.

C'est dans ce même contexte que l'Algérie réitère sa préoccupation devant la persistance de l'imposition de mesures économiques coercitives et de sanctions unilatérales contre certains pays en développement. Aussi dois-je rappeler à cet égard l'embargo imposé depuis plus d'un demi-siècle contre Cuba.

Il est une autre question inscrite à l'ordre du jour qui requiert une attention particulière. Je veux ici me référer à la situation au Sahara occidental. En effet, tout doit être fait pour privilégier la voie du dialogue et de la négociation, seule à même de permettre au peuple sahraoui d'exprimer librement son droit à l'autodétermination. C'est dans ce contexte que l'Algérie réaffirme son engagement constant à apporter son plein appui aux efforts du Secrétaire général et de son Envoyé personnel et appelle les deux parties, le Maroc, pays frère, et le Front Polisario, à faire preuve de responsabilité et à trouver un règlement à ce conflit qui n'a, hélas, que trop duré.

Cette année coïncide avec la commémoration du dixième anniversaire des attentats terroristes du 11 septembre 2001. Le moment est venu pour la communauté internationale de réitérer son plein engagement dans la lutte contre le terrorisme international. Les progrès enregistrés à ce jour pour éradiquer ce fléau ne doivent pas nous inciter à l'autosatisfaction ni à la démobilisation. Nous devons au contraire rester mobilisés pour apporter les solutions idoines non seulement aux causes profondes du terrorisme, mais aussi à ses multiples ramifications.

À cet égard, c'est ici le lieu et le moment pour l'Algérie d'insister particulièrement sur les trois priorités suivantes : premièrement, parvenir aux compromis nécessaires pour hâter l'adoption d'une convention générale sur la lutte contre le terrorisme; deuxièmement, adopter un protocole sur l'interdiction du paiement de rançons aux groupes terroristes et, troisièmement, empêcher l'utilisation à des fins criminelles des technologies de l'information et de la communication.

Le retour au strict respect des fondamentaux de notre coopération, à la préservation du caractère universel de notre Organisation, au primat de la légalité internationale et à la pleine consécration des règles du multilatéralisme, s'impose comme un préalable incontournable au succès de cette démarche.

Les faiblesses de la gouvernance mondiale sont illustrées au quotidien à travers les différentes crises auxquelles nous sommes confrontés. Je voudrais ici me

référer en premier lieu, à l'incapacité de l'ONU en général et du Conseil de sécurité en particulier, de gérer les conflits qui menacent la paix et la sécurité internationales, ni même d'imposer le respect et l'application de leurs propres résolutions. Deuxièmement, la récente crise économique et financière internationale avec ses effets dévastateurs, particulièrement sur les économies des pays en développement a mis à nu un système soumis aux aléas du marché, répondant davantage aux exigences du profit des grands groupes privés, au détriment des impératifs de la croissance et du développement. Ce système exclut, de fait, les pays du Sud tant de la gestion des institutions internationales concernées que de la détermination des règles qui les gouvernent. Troisièmement, je pense aux effets dramatiques induits par les changements climatiques qui sont une réelle menace pour le devenir de la communauté internationale.

Face à cette situation, nous devons, dans le cadre de l'ONU, adopter une approche globale pour assurer, premièrement, une refonte générale en vue de renforcer le rôle des institutions financières mondiales, afin qu'elles puissent répondre aux exigences de nos pays et combattre les mouvements spéculatifs et la prédominance de la sphère virtuelle sur les réalités de l'économie mondiale. Deuxièmement, la réforme du système de Nations unies doit permettre l'émergence d'un système de sécurité collective, efficace, à la mesure de l'ampleur et de la complexité des défis que doit relever la communauté internationale. Troisièmement, il faut mettre en œuvre les programmes et stratégies inscrits à l'ordre du jour de l'ONU pour une prise de conscience réelle et une action décisive pour le règlement des problèmes dus aux changements climatiques.

Si l'Algérie prône l'adoption d'une démarche globale, dans cette situation délicate pour le développement que connaît le monde, c'est parce qu'elle a eu l'occasion de participer à des initiatives qui se sont révélées efficaces au niveau régional. Je voudrais ici rappeler l'action menée par les pays du Sahel, en coordination avec leurs partenaires, qui, à la Conférence internationale sur le développement et la lutte antiterroriste, tenue à Alger au début du mois de septembre, ont pris d'importantes décisions visant à contenir le phénomène du terrorisme, à réduire ses effets délétères et à s'attaquer à ses causes profondes. Au-delà de la lutte antiterroriste, cette Conférence a rappelé, avec beaucoup d'insistance, une priorité

souvent oubliée, celle de mettre la problématique du développement au cœur de toute dynamique de coopération. Cette coopération si cruciale pour la région dans le contexte actuel, mérite que nos partenaires lui apportent tout leur soutien et appui, lesquels doivent correspondre aux besoins exprimés par nos pays.

Je voudrais consacrer la dernière partie de mon intervention aux nouvelles mesures prises dernièrement par mon pays pour approfondir les réformes politiques et économiques engagées, qui visent à enraciner et consolider l'état de droit, la bonne gouvernance et la démocratie. Aux plans politique et institutionnel, l'objectif de ces réformes est une révision de la Constitution, la promulgation d'une nouvelle loi sur l'information, la dépénalisation du délit de presse et l'ouverture du secteur de l'audiovisuel, la révision de la loi sur les partis politiques et de la loi électorale, et le renforcement de la représentation des femmes dans les instances électives.

L'ensemble de ces réformes politiques participe de notre ferme volonté de promouvoir les droits de l'homme dans leur acception la plus large, ainsi que nous l'avons confirmé à l'ensemble des rapporteurs spéciaux qui se sont rendus en Algérie, depuis novembre 2010.

Au plan économique, des mesures décisives sont engagées pour l'amélioration du climat des affaires, la libération des énergies productives et la valorisation du rôle des entreprises en tant que moteur de la croissance et du développement. Au plan social, l'Algérie, soucieuse du devenir de sa jeunesse, a multiplié les programmes d'aide et d'insertion au profit des différentes catégories de jeunes pour faciliter leur insertion harmonieuse dans le monde du travail. Ces mesures ne manqueront pas de concourir à l'approfondissement du processus démocratique, au renforcement de l'état de droit, à travers une démarche inclusive, intégrant l'ensemble des forces politiques et sociales du pays.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. A. le cheik Abdullah Bin Zayed Al Nahyan, Secrétaire d'État aux affaires étrangères des Émirats arabes unis.

Le cheik Abdullah Bin Zayed Al Nahyan (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : C'est pour moi un plaisir de saisir cette occasion pour féliciter le Président de la présente session, qui est le Représentant permanent de l'État frère du Qatar, de son élection à la

présidence de l'Assemblée générale des Nations Unies à sa soixante-sixième session. Je suis convaincu que son expérience dans les affaires politiques internationales et diplomatiques contribuera au succès des travaux de cette session. Je lui souhaite plein succès. Je tiens également à féliciter son prédécesseur, S. E. Joseph Deiss, pour la grande compétence avec laquelle il a dirigé la session précédente de l'Assemblée générale. En outre, je voudrais féliciter S. E. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'ONU, pour la confiance renouvelée dont il a bénéficié et pour sa nomination à un second mandat à la tête de cette Organisation internationale. Je voudrais également saisir cette occasion pour féliciter la République du Soudan du Sud de son admission au sein de notre Organisation internationale en tant qu'État Membre de l'ONU, ainsi que le peuple libyen dont le Conseil national de transition occupe maintenant le siège de la Libye à l'ONU.

Le règlement des immenses difficultés internationales dépend de l'ampleur des activités générales et collectives menées avec tous les États, y compris les petits États et les États en développement, dans les structures internationales de prise de décision, les institutions et mécanismes internationaux sur la base des principes d'égalité, de justice et de transparence.

Mon pays a donc déployé des efforts ambitieux de diplomatie préventive pour mettre fin aux tensions et aux différends survenant dans les environs et au-delà. Les Émirats arabes unis s'emploient énergiquement à renforcer leurs programmes humanitaires et économiques dans plusieurs pays en développement, en particulier des pays touchés par des conflits ou des catastrophes naturelles, outre les autres contributions efficaces qu'ils fournissent aux opérations de maintien de la paix, aux activités de protection des civils et de reconstruction. Ces contributions s'inscrivent dans le cadre de notre partenariat élargi avec plusieurs parties et témoignent de notre attachement à atteindre les nobles objectifs que sont le maintien et la consolidation de la paix et de la sécurité internationales.

L'approche politique stratégique vigoureuse adoptée par les Émirats arabes unis ne se limite pas à une coopération bilatérale et régionale; elle est également manifeste dans la manière dont nous traitons toutes les questions. Mon pays s'emploie à instaurer la paix et la sécurité, à éliminer les tensions dans la région et à renforcer les mesures de confiance. Nous employons la même approche s'agissant de faire face à

l'occupation par la République islamique d'Iran des trois îles appartenant aux Émirats arabes unis : Abou Musa, la Grande-Tumb et la Petite-Tumb. Depuis l'occupation illégitime de ces îles en 1971, mon pays a adopté une approche diplomatique souple pour régler cette question par des moyens pacifiques, soit dans le cadre de négociations bilatérales directes, soit en portant la question devant la Cour internationale de Justice. Telle a été notre approche durant ces quatre dernières décennies.

Toutefois, les Émirats arabes unis expriment leur vive préoccupation face à l'absence de progrès dans les contacts directs, régionaux et internationaux établis à ce jour avec la République islamique d'Iran afin de parvenir à un règlement pacifique, équitable et permanent. Les mesures prises par l'Iran pour modifier la situation juridique, physique et démographique des îles sont nulles et non avenues et n'ont aucun effet juridique. Les actions iraniennes constituent aussi une violation du droit international et de la Charte des Nations Unies. Nous appelons donc la République islamique d'Iran à ouvrir des négociations sérieuses et directes avec notre pays ou à porter la question devant la Cour internationale de Justice compte tenu de son occupation illégale continue de ces trois îles, qui font partie intégrante du territoire souverain des Émirats arabes unis.

Nous avons suivi attentivement les événements et complications majeurs concernant la question de Palestine, qui ont malheureusement fait avorter les efforts et les possibilités de reprise des pourparlers de paix. Il est temps de régler cette question sous tous ses aspects humanitaires, juridiques et politiques. Le règlement de cette question passe par la création d'un État souverain à part entière dans les frontières du 4 juin 1967 avec Jérusalem-Est comme capitale. Une paix globale et juste entre les pays arabes et Israël contribuerait grandement à la réduction des tensions et empêcherait les voix de la violence et de l'extrémisme d'invoquer cette question pour justifier leur extrémisme et leur violence.

Mon pays a suivi de près les événements récents survenus dans le Royaume frère de Bahreïn, qui ont eu des conséquences négatives pour la paix et la stabilité de ce pays. Tout en apportant tout l'appui nécessaire au Royaume de Bahreïn, nous dénonçons toute intervention étrangère dans les affaires intérieures de Bahreïn.

Nous pensons que les mesures prises et les efforts menés par S. M. Hamad bin Issa Al Khalifa, Roi de Bahreïn, pour promouvoir le dialogue national entre tous les segments de la société de Bahreïn sont des mesures importantes visant à maintenir la paix et la stabilité dans le Royaume, à préserver la paix civile, à renforcer l'unité nationale et à poursuivre les réformes et les progrès de manière à réaliser les espoirs et les aspirations de tout le peuple de Bahreïn.

Nous soulignons que la souveraineté, la sécurité et l'intégrité territoriale du Royaume de Bahreïn sont les garantes de la sécurité et de la stabilité dans la région du golfe Arabique et font aussi partie des responsabilités du Conseil de coopération des États arabes du golfe dans la région. Tous les membres du Conseil ont à cœur de consolider leurs relations de bon voisinage avec tous les États sur la base des principes du droit international et d'autres instruments internationaux.

Les Émirats arabes unis réaffirment, par l'entremise de cette instance internationale, leur plein appui à la souveraineté, à l'indépendance, à l'intégrité territoriale et à l'unité nationale de la Libye. Nous soulignons également notre attachement aux résolutions 1970 (2011) et 1973 (2011) du Conseil de sécurité relatives à la protection des civils. Depuis le début de la crise libyenne, nous avons axé notre action sur les volets assistance humanitaire et protection des civils. Nous avons réalisé ces objectifs dans le cadre des activités de la communauté internationale. Nous continuerons d'appuyer la Libye et son peuple dans la phase de reconstruction à venir. Nous pensons que l'honorable peuple libyen et ses dirigeants sont en mesure de définir les caractéristiques de la prochaine phase afin de relever la stature de la Libye au sein de la communauté internationale et de renforcer son développement et sa stabilité. À cette fin, mon pays appelle nos partenaires internationaux à intensifier leurs efforts pour débloquer les avoirs libyens toujours gelés.

Mon pays a également fait de généreuses contributions directes à la reconstruction de l'Afghanistan, au rétablissement de la paix et de la stabilité dans le pays et à l'allègement des souffrances de son peuple. Le succès à cet égard sera indispensable à la lutte contre l'extrémisme, l'activisme et le terrorisme international dans la région du golfe Arabique. En outre, la paix et la sécurité en Afghanistan ont des effets directs sur la sécurité régionale et la sécurité de la région du golfe Arabique.

Du haut de cette tribune, j'appelle toutes les parties afghanes à coopérer pour mener à bien un processus de réconciliation nationale global et étendre le contrôle du Gouvernement sur toutes les régions de l'Afghanistan. Nous attendons aussi avec intérêt la tenue de la conférence internationale sur l'Afghanistan qui se tiendra à Bonn au mois de décembre.

La sécurité alimentaire est l'un des principaux défis auquel est confronté le monde d'aujourd'hui. Selon les évaluations, en 2010, plus de 900 millions de personnes dans le monde ont souffert en permanence de la faim. La famine tragique qui a récemment frappé la corne de l'Afrique montre clairement que des efforts concrets doivent être déployés d'urgence par la communauté internationale pour garantir la protection des peuples les plus vulnérables en temps de crise.

Si l'on veut débattre sérieusement de la question de la sécurité alimentaire, on ne peut ignorer l'importance de la sécurité de l'approvisionnement en eau, particulièrement si l'on prend en considération que la production agricole consomme environ 70 % des ressources d'eau douce dans le monde. Par conséquent, mon pays estime qu'il est important d'intégrer le problème de la pénurie d'eau et de la sécurité de l'approvisionnement en eau dans les plans futurs visant à augmenter la production alimentaire dans le monde. Lorsque l'on vit, comme nous, dans une région qui manque d'eau, nous sommes plus conscients de son importance, ce qui nous conduit à souligner la nécessité pour la communauté internationale de s'attaquer résolument et d'urgence à ce défi.

En décembre, mon pays célébrera son quarantième anniversaire. L'un des principaux indicateurs positifs et une des plus grandes réussites en termes de développement humain auquel nous sommes parvenus est l'affranchissement et l'autonomisation des femmes des Émirats arabes unis. Grâce au soutien de nos dirigeants et de notre société, nous avons été en mesure de trouver un équilibre parfait entre nos traditions et les exigences du développement et de la participation nécessaire pour édifier notre société. À cet égard, je voudrais saisir l'occasion d'applaudir à la création de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme (ONU-Femmes). Pour montrer notre soutien à cette nouvelle entité, qui a de l'avenir, les Émirats arabes unis annoncent ici leur contribution au fonds ONU-Femmes à hauteur de 5 millions de dollars.

Pour terminer, nous espérons que nos délibérations à la présente session de l'Assemblée contribueront à la promotion et au développement de toutes les formes d'entente, de solidarité et de coopération internationale dans l'objectif est de remédier aux problèmes mondiaux inscrits à notre ordre du jour.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Hamrokhon Zarifi, Ministre des affaires étrangères de la République du Tadjikistan.

M. Zarifi (Tadjikistan) (*parle en russe*) : Je voudrais féliciter S. E. M. Nassir Abdulaziz Al-Nasser pour son accession à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-sixième session. Je suis convaincu que, grâce à sa riche expérience, notre activité collective aboutira à d'importants résultats. Je souhaiterais aussi féliciter S. E. M. Ban Ki-moon de sa nomination pour un second mandat de Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

Il y a deux semaines, le peuple tadjik a célébré solennellement une date importante de son histoire moderne – le vingtième anniversaire de l'indépendance de la République du Tadjikistan. Malgré de nombreux défis et difficultés, la République du Tadjikistan a réalisé des progrès considérables, durant ses années d'indépendance, et réussi à jeter les bases de son développement social et économique progressif. Nous sommes très reconnaissants à l'Organisation des Nations Unies et à ses États Membres de leur contribution à la création et au développement du Tadjikistan indépendant, souverain et démocratique, régi par l'état de droit.

Le maintien de la paix et de la sécurité demeure la première des priorités pour l'ensemble de la communauté internationale. Pour cette raison, il est essentiel que les États Membres assument leurs responsabilités et prennent les mesures concertées nécessaires pour mettre rapidement fin aux guerres et aux conflits. Nous nous félicitons du règlement de la situation au Soudan du Sud et de l'entrée de la République du Soudan du Sud à l'Organisation des Nations Unies en tant que cent quatre-vingt-troisième membre. Le Tadjikistan demande aussi à toutes les parties concernées de faire tout leur possible pour parvenir à un règlement complet et rapide du conflit qui perdure au Moyen-Orient. Nous soutenons l'État de Palestine dans ses efforts pour obtenir la place qu'il

mérite, en tant que Membre à part entière, au sein de la communauté des nations.

Le Gouvernement tadjik, conscient de sa responsabilité de remédier aux problèmes économiques et sociaux, a œuvré de façon constante pour développer au maximum ses capacités en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. La mise en œuvre de notre stratégie nationale pour le développement de la République du Tadjikistan est une priorité clef de notre gouvernement. En nous fondant sur les principes de développement durable pour notre économie, le Gouvernement tadjik a identifié trois principaux objectifs : garantir la sécurité énergétique et alimentaire, et sortir notre pays de l'isolement en matière de communications.

La réalisation des objectifs de développement peut aussi être facilitée par le commerce international et les investissements directs. Nous estimons que le système commercial international doit rester ouvert, juste, prévisible et non discriminatoire. Guidé par ces principes, le Tadjikistan est actuellement engagé dans d'actifs pourparlers pour entrer à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). À cet égard, nous appelons les États membres de l'OMC à appuyer le Tadjikistan pour accélérer son processus d'entrée dans cette Organisation.

Les problèmes des changements climatiques et de leurs répercussions négatives ne peuvent être surmontés sans les efforts coordonnés et collectifs de l'ensemble de la communauté internationale. Nous savons que les changements climatiques ont un effet négatif sur les ressources d'eau douce et aggravent les inondations, les glissements de terrain, les sécheresses extrêmes et les autres catastrophes naturelles. Au Tadjikistan, qui couvre environ 60 % des besoins en eau de toute l'Asie centrale, plus de 35 % des glaciers ont disparu au cours des 30 dernières années. La fonte accélérée des glaciers pose des difficultés supplémentaires au développement durable, à l'approvisionnement en eau, en énergie et à la sécurité alimentaire dans la région. À cet égard, lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques tenue à Copenhague, le Président du Tadjikistan a proposé de créer un fonds international pour préserver les glaciers, qui pourrait conjuguer les efforts de la communauté internationale dans cette région de grande importance stratégique. Nous espérons que les États Membres soutiendront cette initiative.

Le développement total de l'hydroélectricité, s'ajoutant à d'autres types d'énergie renouvelable, nous permettra non seulement d'augmenter les capacités de nos systèmes énergétiques, mais aussi de renforcer leur stabilité, d'augmenter leur efficacité, et de diminuer considérablement les émissions néfastes rejetées dans l'atmosphère. Pendant plus de 10 ans, la République du Tadjikistan a connu de sérieuses coupures d'électricité en hiver. Étant donné l'absence d'autres sources d'énergie, il est essentiel que le Tadjikistan, qui dispose d'un énorme potentiel en hydroélectricité, commence à entreprendre un développement constant et intégral de son secteur d'énergie hydraulique.

Le Tadjikistan est prêt à coopérer étroitement sur toutes les questions relatives à l'usage rationnel de l'eau et des ressources énergétiques avec tous les pays de la région et en prenant dûment en compte les intérêts communs de la région. Le Président du Tadjikistan, M. Emomali Rahmon, s'est exprimé plusieurs fois à ce sujet, notamment lors du débat général de l'Assemblée générale à ses soixante-troisième et soixante-quatrième sessions, ainsi que devant d'autres instances internationales consacrées au thème de l'eau.

Comme chacun sait, la région d'Asie centrale a été confrontée, au cours de la deuxième moitié du XX^e siècle, à une énorme crise écologique : l'assèchement de la mer d'Aral. Une utilisation délibérément irrationnelle, imprudente et irresponsable des ressources naturelles a conduit à la disparition d'un point de vue pratique, de la mer d'Aral. Les très nombreux réservoirs qui ont été et continuent d'être construits sur de grandes étendues en aval de la mer d'Aral ont également considérablement contribué à son assèchement. Le volume total d'eau contenue dans ces réservoirs et ces masses d'eau est de 1,5 fois supérieur au volume d'eau de la mer d'Aral. Pour surmonter cette crise, il faudra non seulement un investissement massif de capitaux dans le secteur de l'eau mais aussi la volonté politique de mettre en œuvre des mesures conjointes à long terme pour une utilisation rationnelle des ressources en eau et des ressources énergétiques de toute la région de la mer d'Aral.

C'est pour cette raison que le Tadjikistan a suggéré que l'ONU réalise une étude technique détaillée sur l'utilisation de l'eau en Asie centrale, portant notamment sur l'efficacité et la rationalité de l'utilisation des réservoirs existants, et procède à une

enquête sur la situation environnementale de l'ensemble de la région.

L'eau est une ressource absolument essentielle pour le développement durable et pour la vie sur Terre. Nous devons renforcer la coopération régionale et internationale dans le domaine de l'eau grâce à l'utilisation efficace des mécanismes et instruments existants. À cette fin, le Tadjikistan a proposé que l'année 2013 soit proclamée Année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau.

Le terrorisme est l'une des plus graves menaces à la paix et à la sécurité internationales. Le Tadjikistan condamne le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Nous estimons que la communauté internationale doit adopter rapidement une convention universelle sur le terrorisme international.

La prévention du trafic des stupéfiants fait partie intégrante de la lutte contre le terrorisme. Le caractère urgent de ce problème témoigne de la gravité de la menace qui pèse sur la stabilité et la sécurité internationales. Mon pays participe à la lutte contre le trafic de drogue. Nous avons créé une agence de lutte contre les stupéfiants qui coopère avec les organisations internationales et les services analogues d'autres États, en vue de prendre des mesures de lutte contre le trafic de drogue dans notre région.

Le Tadjikistan réaffirme son attachement à la mise en œuvre pleine et effective de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Mon pays appuie sans réserve l'idée d'une Asie centrale sans mines. Nous sommes favorables à l'adoption de mesures permettant le déminage des zones infestées de mines et le règlement d'autres problèmes liés aux mines.

Le Tadjikistan est préoccupé par la situation qui règne chez son voisin, l'Afghanistan. C'est avec beaucoup de chagrin que nous avons accueilli la nouvelle du décès tragique de l'ancien Président de la République islamique d'Afghanistan, Burhanuddin Rabbani. Il était l'une des figures les plus importantes de l'histoire récente de l'Afghanistan, voire de la région et même du monde tout entier. Nous tenons à présenter nos condoléances les plus sincères au peuple et au Gouvernement afghans.

Le Tadjikistan appuie la stratégie internationale pour un règlement pacifique global en Afghanistan et

le processus de relèvement après le conflit. Nous estimons qu'il est important que l'Afghanistan prenne part au processus d'intégration régionale grâce à une coopération économique et commerciale avec les pays voisins. Je voudrais rappeler ici les efforts du Quatuor de Douchanbé – l'Afghanistan, le Pakistan, la Fédération de Russie et le Tadjikistan – pour promouvoir la coopération économique et commerciale, la lutte contre le terrorisme et la lutte contre les stupéfiants et la criminalité organisée.

Nous avons ouvert cinq ponts à la frontière entre le Tadjikistan et l'Afghanistan, et trois autres ponts sont en cours de construction. Cette année, nous avons également construit une ligne électrique de 220 kilovolts qui relie le Tadjikistan et l'Afghanistan. Nous essayons de résoudre le problème des pénuries d'énergie en Afghanistan et au Pakistan en renforçant la capacité hydroélectrique des pays de l'Asie centrale grâce au projet CASA-1000.

La poursuite du développement économique de l'Afghanistan au lendemain du conflit sera à l'ordre du jour de la cinquième Conférence sur la coopération économique régionale concernant l'Afghanistan, qui se tiendra au printemps prochain à Douchanbé.

On ne saurait régler les problèmes mondiaux et relever les défis régionaux sans une ONU renforcée. Le processus de réforme de l'ONU doit être mené de façon rationnelle, et l'ONU redynamisée doit devenir un partenaire fort, capable de faire face aux événements qui se produisent partout dans le monde et de se montrer à la hauteur des multiples défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés en cette nouvelle ère.

Le Tadjikistan continuera de tout mettre en œuvre pour aider l'ONU dans ses efforts en faveur d'une planète pacifique, sûre et en meilleure santé.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. José Badia, Conseiller du Gouvernement pour les relations extérieures et les affaires économiques et financières internationales de la Principauté de Monaco.

M. Badia (Monaco) : Tout d'abord, je voudrais adresser à M. Al-Nasser toutes mes félicitations pour son élection et l'assurer du soutien de notre délégation tout au long de cette soixante-sixième session de l'Assemblée générale.

Le Secrétaire général, que j'ai le grand plaisir de féliciter pour sa nomination à l'unanimité pour un

second mandat, a présenté à l'ouverture du débat général les priorités qu'il entend mettre en œuvre au cours de son deuxième mandat. Sa vision, qui devra guider nos travaux et nos délibérations dans cette période d'instabilité et d'incertitudes, a défini les paramètres d'une gouvernance mondiale nouvelle qui doit répondre, d'une part, aux défis auxquels nous sommes confrontés et aux aspirations des peuples et, d'autre part, prendre en considération les nouvelles réalités de notre temps.

Parmi ces impératifs du XXI^e siècle, le développement durable et la construction d'un monde plus sûr exigent une plus grande responsabilisation de tous nos gouvernements et le renouvellement de notre soutien indéfectible à notre Organisation, dont le rôle central en faveur de la prévention des conflits, des violations des droits de l'homme et des catastrophes naturelles doit être renforcé et soutenu.

M. Al-Nasser a souhaité, avec clairvoyance, placer ce débat général sous le thème de la médiation et de son rôle dans le règlement pacifique des différends. Alors que notre communauté s'est enrichie d'un nouveau Membre, la République du Soudan du Sud, à l'issue d'un processus pacifique salué par tous, nous avons été les témoins depuis le début de l'année d'un formidable élan de liberté et de démocratie, porté par des milliers d'hommes et de femmes dans le monde arabe. Le Printemps arabe a ainsi mis en exergue, une fois encore, l'universalité des normes et des valeurs de notre Organisation. Justice, démocratie, dignité humaine, égalité et liberté ont fait renaître l'espoir auprès de peuples trop longtemps réprimés. Aujourd'hui, le défi de ne pas les décevoir est immense.

Le Gouvernement princier tient à réitérer son soutien et à exprimer sa solidarité à l'égard de ceux qui luttent en faveur du respect des libertés fondamentales et de l'état de droit, et forme le vœu, à cet égard, qu'un règlement juste, global et durable permette à l'État d'Israël et à un État palestinien viable, souverain et démocratique, de vivre côte à côte dans la paix et la sécurité.

Force est de constater que l'année écoulée a aussi été particulièrement riche de défis pour notre organisation commune, puisque nous avons dû faire face à de grandes catastrophes naturelles et humanitaires, à des situations d'urgence engendrées par l'homme et aux répliques de la crise économique. Chaque fois, nous nous tournons vers notre

organisation pour la sauvegarde des biens communs de l'humanité tels que l'environnement, la santé et la paix.

Mais nous nous tournons aussi vers les Nations Unies pour assurer notre sécurité collective. L'attentat meurtrier qui a frappé il y a quelques semaines les bureaux de l'ONU à Abuja, la capitale nigériane, nous a cruellement rappelé les risques innombrables pris chaque jour par le personnel des Nations Unies à travers le monde. En Côte d'Ivoire, en Afghanistan, en Iraq, au Darfour ou au Soudan, partout, les Nations Unies ont sauvé des vies, défendu des droits, parfois en payant le prix fort.

Mais notre organisation dispose de moyens limités et ne pourra faire face inexorablement à la multiplication des conflits. Aussi faut-il donc avant tout œuvrer en faveur de la prévention de ces conflits. Et quelle meilleure prévention que le développement? L'an dernier, de cette même tribune, S. A. S. le Prince Albert II de Monaco a réitéré l'engagement de la Principauté à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement (voir [A/65/PV.4](#)) en agissant en partenaire responsable, fiable et solidaire et dont les priorités demeurent toujours celles d'améliorer les conditions de vie des personnes les plus vulnérables.

Je souhaiterais tout particulièrement insister ici sur le rôle essentiel des femmes dans la prévention, le règlement des conflits et la consolidation de la paix, et sur le fait que les femmes et les filles doivent figurer au centre de nos stratégies de développement. IL n'est plus à démontrer qu'une société garantissant l'égalité des sexes et promouvant l'indépendance économique des femmes est une société plus prospère. Si l'on veut que les femmes puissent tirer parti de leurs possibilités dans le domaine économique, il faut supprimer les obstacles tels que les réglementations discriminatoires et il faut assurer aux femmes, dans des conditions d'égalité, l'accès aux ressources économiques, notamment à la terre, au crédit, à la science et à la technique, à la formation professionnelle, à l'information, à la communication et aux marchés.

À cet égard, la Principauté de Monaco souhaite renouveler son soutien à ONU-Femmes, et à sa Directrice exécutive, M^{me} Michelle Bachelet.

Il est de notre responsabilité collective de ne pas rater le rendez-vous crucial de 2012 – les 20 ans du sommet de la Terre de Rio – et de jeter les bases solides pour le développement global d'une économie verte.

Certes, nous nous efforçons de développer des sources d'énergie renouvelable, plus respectueuses de notre environnement et de notre santé. Mais, nous ne pouvons pas renoncer dans l'immédiat au nucléaire et au pétrole. Or, comme vient de nous l'enseigner avec effroi la catastrophe de Fukushima, nous ne savons pas s'il sera un jour possible de maîtriser tous les risques que l'énergie nucléaire induit, et nous continuons, par ailleurs, à brûler des hydrocarbures et à rejeter leurs résidus dans l'atmosphère. Et ces écueils mettent grandement en péril notre sécurité collective.

Il est temps de mettre fin aux débats idéologiques et aux clivages qui nous divisent et nous retardent dans la mise en place d'une économie verte.

Le Secrétaire général nous a proposé de fixer une nouvelle génération d'objectifs pour le développement qui succéderont aux objectifs du Millénaire après 2015. La Principauté de Monaco soutient cette initiative qui vise à encourager la communauté internationale à se fixer des objectifs ambitieux et à se donner les moyens de les atteindre.

Pour apporter Sa pierre à l'édifice, le Prince Albert II a souhaité que Monaco contribue activement aux travaux préparatoires de « Rio+20 », en organisant en Principauté, du 28 au 30 novembre 2011, une réunion d'experts de haut niveau sur la gestion durable des océans. En effet, Son Altesse Sérénissime forme le vœu que la communauté internationale place les mers et les océans en tête de l'ordre du jour politique du prochain Sommet de la Terre.

En dépit du développement d'un cadre juridique régissant toutes les activités menées dans les océans, les incidences négatives des activités humaines sur les océans et les mers sont de plus en plus visibles. La pollution marine et les pratiques non durables d'exploitation des ressources continuent de mettre en danger les écosystèmes marins au détriment des générations futures. Les changements climatiques ont eu un impact significatif sur les océans, engendrant des phénomènes d'acidification, d'élévation du niveau de la mer et du blanchiment du corail. La gestion durable des océans est un des piliers essentiels de l'économie verte.

Des moyens renforcés de prévention, au service de tous les États Membres, développés autant que les moins avancés, permettront à l'Organisation de tenir son rôle avec encore plus d'efficacité et de souplesse. Cela implique un renforcement de ses institutions, avec une plus grande prise en considération du rôle de

l'Assemblée générale, une réforme équilibrée du Conseil de sécurité, un approfondissement de la coopération avec les organisations régionales, une meilleure interaction avec la société civile et des partenariats avec le secteur privé.

À cet égard, je tiens à saluer le leadership et le courage politique de S. E. M. Joseph Deiss, Président de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale, qui a œuvré pour imposer la force morale des Nations Unies aux yeux du monde entier.

La Principauté de Monaco ne manquera pas de travailler à l'amélioration de la gouvernance mondiale que notre communauté appelle de ses vœux. Nous partageons la conviction de l'importance capitale des normes universelles que porte et défend notre organisation et auxquelles se soumettront les futurs Membres, comme nous nous y sommes soumis.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Bruno Rodriguez Parrilla, Ministre des affaires étrangères de Cuba.

M. Rodriguez Parrilla (Cuba) (*parle en espagnol*) : J'ai le plaisir de souhaiter la bienvenue au Gouvernement de la République du Soudan du Sud, nouveau Membre de l'Organisation des Nations Unies. Je me joins également à l'appel lancé par les dirigeants africains en faveur d'une intervention internationale urgente et efficace face à la famine qui sévit dans la corne de l'Afrique.

Alors même que nous sommes réunis ici, la Libye est de nouveau le théâtre d'une guerre préventive dont le prétexte est la protection des civils. Les États-Unis et l'OTAN, soi-disant pour éviter un massacre, ont attaqué militairement un État souverain en l'absence de toute menace à la paix et à la sécurité internationales, et ont lancé une opération de changement de régime. L'OTAN a imposé au Conseil de sécurité une résolution discutable autorisant

« les États Membres qui [...] agissent à titre national ou dans le cadre d'organismes ou d'accords régionaux [...] à prendre toutes mesures nécessaires [...] pour protéger les populations et zones civiles menacées d'attaque » *résolution 1973 (2011), par. 4*.

Ensuite, l'OTAN elle-même a violé cette résolution afin de fournir des armements, financer une des parties et déployer des agents et du personnel diplomatique sur le terrain. Aujourd'hui, tout le monde comprend mieux

ce qu'est et à quoi peut servir la responsabilité de protéger. Dans cette guerre, non contents de recourir aux technologies militaires les plus à la pointe et les plus meurtrières, les pouvoirs financiers et médiatiques, qui s'enrichissent de la guerre et de la reconstruction comme s'il s'agissait d'instruments contre la crise, ont utilisé les médias comme des armes de combat.

Dès le 21 février, le commandant en chef Fidel Castro Ruz avait mis en garde contre le fait que l'OTAN préparait inévitablement une guerre contre la Libye. Dès lors, Cuba n'a cessé de défendre inlassablement non un gouvernement, mais un principe. Il est inacceptable d'assassiner des milliers d'innocents dans le but douteux de protéger d'autres civils. L'histoire prouve aussi avec éloquence que la paix ne peut s'imposer par la guerre ni par la force. C'est au peuple libyen, et à lui seul, qu'il incombe de décider de sa destinée, sans intervention étrangère, en exerçant son droit à l'autodétermination, à l'indépendance, à la souveraineté sur ses ressources naturelles et à l'intégrité territoriale.

L'intervention militaire en Libye et la menace croissante contre la Syrie sont des réponses opportunistes et défensives des États-Unis et de l'Europe face à l'effondrement de leur système de domination et de pillage en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, mais aussi à l'apparition de mouvements foncièrement populaires en Tunisie, en Égypte et dans d'autres pays, afin de s'assurer de grandes réserves de pétrole et d'eau et de confisquer des avoirs financiers en cette époque de crise économique et sociale mondiale. Il incombe à cette Assemblée générale d'exercer tous ses pouvoirs pour empêcher une agression militaire contre la Syrie. L'opinion publique doit recevoir une information objective et s'exprimer contre la guerre.

Le Président Barack Obama, dans ses discours menaçants, trompeurs et rhétoriques des 20 et 21 septembre derniers, a décrit les événements en Libye comme un nouveau modèle. Il a déclaré,

« Voici la manière dont la communauté internationale doit travailler au XXI^e siècle. Un nombre croissant de pays font face aux responsabilités et aux coûts qu'engendre la lutte contre les problèmes mondiaux. De fait, c'est l'objectif véritable de l'ONU. C'est pourquoi chaque pays représenté ici aujourd'hui peut être fier d'avoir sauvé des vies innocentes et d'avoir

aidé les Libyens à reprendre le contrôle de leur pays. Nous avons fait ce qu'il fallait. »

Si l'on en croit la revue *Foreign Affairs*, un haut responsable de la Maison-Blanche s'est empressé d'affirmer que la nouvelle stratégie des États-Unis était plus efficace et moins coûteuse. Celle de l'Administration Bush envisageait l'occupation; celle de l'Administration Obama constitue une libération nationale. La stratégie de l'intervention militaire « à la libyenne » pourrait s'appliquer à d'autres cas.

On invoque d'une manière absolument cynique le fait que ce genre d'agression militaire ne provoque pas de pertes de troupes terrestres, et que ses coûts retombent essentiellement sur l'Europe. Déstabiliser un pays par la subversion, les opérations secrètes et les sanctions économiques revient selon cette doctrine à mettre en branle un mouvement national. Ce nouveau modèle d'opération dit de « changement de régime » prouve que les doctrines militaires actuelles des États-Unis et de l'OTAN sont encore plus agressives que les précédentes et que ladite périphérie euro-atlantique s'étend bel et bien au reste de la planète.

Nul ne saurait douter que l'Amérique latine et les Caraïbes sont incluses dans cette conception-là. Le redéploiement de la IVe flotte, l'essor de bases, de forces et de moyens militaires américains pour pouvoir intervenir n'importe où dans la région, le coup d'État contre le Venezuela en 2002, puis le putsch pétrolier, la sédition à Santa Cruz, en Bolivie, le coup d'État militaire au Honduras et la tentative de coup de force en Équateur s'inscrivent parfaitement dans cette nouvelle stratégie.

Les États-Unis et l'OTAN peuvent-ils garantir aujourd'hui que le recours à la force et cette conception du changement de régime ne sont pas applicables aux pays latino-américains et caribéens qui ne se plient pas à leurs intérêts? L'Union européenne a-t-elle quelque chose à dire à cet égard? Que fera l'Organisation des Nations Unies devant cette éventualité?

La faiblesse de l'économie mondiale, en particulier aux États-Unis et en Europe, continue de prouver que la crise déclenchée en 2008 se poursuit. Les pays développés font retomber le terrible fardeau de ses conséquences sur les travailleurs, les chômeurs, les immigrants et les pauvres, que l'on réprime brutalement quand ils défendent leurs droits pacifiquement.

Quant à nous, les pays du Sud, toujours mis à sac, nous souffrons des distorsions d'un ordre économique mondial qui exclut nos intérêts légitimes. Nous sommes en butte aux terribles retombées du protectionnisme et de la hausse soutenue des cours des aliments et des hydrocarbures. Les populations de nombreux pays en développement sont victimes de l'épuisement du modèle économique néolibéral et de ses séquelles de pillage et d'exclusion. Les conséquences sociales et politiques s'en font sentir sur tous les continents.

Face à cette crise économique mondiale et à l'épuisement des ressources naturelles de la planète, quelle sera la réponse des forces d'extrême droite qui sont au pouvoir ou qui y montent à la suite des votes de punition et de désespoir des électeurs?

Face au péril croissant et universel de la guerre, d'un nouveau partage du monde et des changements climatiques, les pays du Sud pourront-ils agir de concert en tant que condition *sine qua non* de salut?

Face à des périls si nombreux et si sérieux, l'Amérique latine et les Caraïbes – celles de Bolívar et de Martí – s'intègrent, bien résolues à faire ce que ces grands hommes n'ont pu conclure. On ne pourra plus nous diviser ni nous faire nous entredéchirer. L'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique (ALBA) est un faisceau petit mais puissant de peuples, tandis que la nouvelle Communauté des États latino-américains et caribéens est d'ores et déjà un fait accompli. Toute la force des Andes s'exprimera bientôt dans un sommet qui constituera une maïeutique historique à Caracas – aujourd'hui l'épicentre de l'indépendance américaine, où un peuple bolivarien a conquis le pouvoir et où un leader continental, le Président Hugo Chávez Frías, ne cesse de grandir.

Tout en défendant plus que jamais l'Organisation des Nations Unies, il nous faut – et c'est là le plus difficile – la convertir en une organisation qui sert les intérêts légitimes de tous les États au lieu d'entériner l'arbitraire et les abus de quelques pays riches et puissants. Il faut faire en sorte que le droit international et les buts et principes énoncés dans la Charte priment sur la force brutale qui tente de les liquider. Il faut rétablir le rôle directeur de cette Assemblée et refonder le Conseil de sécurité.

L'Assemblée générale a l'obligation morale, politique et juridique incontournable de reconnaître un État palestinien indépendant dans les frontières antérieures à 1967 et avec Jérusalem-Est pour capitale,

et d'en faire un Membre de plein droit de l'Organisation des Nations Unies. Elle doit le faire avec ou sans l'aval du Conseil de sécurité, avec ou sans le veto des États-Unis et avec ou sans nouvelles négociations de paix.

Si l'on reconnaît le droit inaliénable du peuple palestinien à l'indépendance, à la souveraineté et à l'autodétermination; si l'on reconnaît la nécessité de restaurer le droit des Palestiniens à l'exercice de leurs droits humains; si l'on accepte que le blocus de Gaza, la coercition économique et la ségrégation que symbolise un mur infâme sont des crimes; si l'on reconnaît que la soumission d'une nation à des conditions qui menacent son système constitue un génocide; si l'on reconnaît que les États Membres doivent prendre toutes les mesures légales à leur portée pour protéger les civils palestiniens, alors l'Assemblée générale doit agir sans tarder.

Cuba, qui comprend une petite communauté juive, condamne également l'antisémitisme comme une injustice historique, la Shoah comme un crime contre l'humanité, et reconnaît le droit de l'État d'Israël d'exister. Notre peuple ne nourrit que des sentiments de fraternité envers le peuple israélien, victime aussi de ce conflit.

Cuba affirme de même que les États-Unis ont l'obligation morale, politique et juridique de cesser d'opposer continuellement leur veto aux résolutions du Conseil de sécurité qui visent à protéger les civils palestiniens.

L'Union européenne devrait s'opposer à ce veto et s'abstenir de soutenir l'Empire quant il exerce des pressions brutales sur les membres de cette Assemblée et sur le Conseil lui-même. L'Europe devrait dénoncer cela aussi, parce qu'il est certain que ces crimes n'auraient pas lieu sans les livraisons militaires, l'appui financier et l'impunité que les États-Unis accordent au Gouvernement israélien.

Le 11 septembre 2011, les Cubains, avons partagé la douleur du peuple américain à la suite de ces actes terroristes atroces et lui ont offert leur solidarité, leurs encouragements et leur coopération désintéressée. Comme toujours, Cuba s'est à cette occasion prononcée sans la moindre équivoque contre le terrorisme et contre la guerre.

Dix ans après, le monde est moins sûr que jamais car, au lieu de transformer le consensus international contre le terrorisme en un système de coopération

internationale en mesure de lui faire face, les États-Unis ont envahi et occupé l'Iraq et l'Afghanistan, provoquant la mort de centaines de milliers de personnes et la souffrance de dizaines de millions d'autres. On ne peut plus cacher le mensonge, la torture, les assassinats ou les exécutions extrajudiciaires, les disparitions de personne, les détentions arbitraires, les survols et les prisons secrètes de la CIA en Europe et dans d'autres régions.

Le Gouvernement des États-Unis profane la mémoire des victimes du 11 septembre en maintenant en prison, d'une manière prolongée et inhumaine, les cinq militants antiterroristes cubains, injustement condamnés à des peines d'une sévérité extrême à l'issue d'un simulacre de procès, pour avoir cherché à s'informer sur les activités de groupes terroristes qui ont opéré dans l'impunité la plus totale contre Cuba depuis le sol américain et causé la mort ou l'invalidité de 5 577 de nos citoyens. J'invite respectueusement une fois de plus le Président Obama à user de ses pouvoirs pour les remettre en liberté. Qu'il agisse par souci de justice ou par souci humanitaire, les enfants, épouses, mères et pères de ces prisonniers et l'ensemble de notre peuple lui sauraient profondément gré de ce geste.

Le Gouvernement cubain réaffirme qu'il est intéressé et prêt à progresser vers la normalisation de ses relations avec les États-Unis. Je propose une nouvelle fois aujourd'hui l'ouverture d'un dialogue visant à régler les problèmes bilatéraux, notamment ceux d'ordre humanitaire, et je renouvelle aussi l'offre de négocier plusieurs accords de coopération concernant le trafic de drogues, le terrorisme, la traite des êtres humains, les catastrophes naturelles et la protection de l'environnement, notamment en cas des marées noires, comme celle survenue à la plateforme de la *British Petroleum* dans le golfe du Mexique.

Nous savons toutefois que la course électorale a ont déjà démarré dans ce pays, alors même que la situation économique empire.

Le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba s'intensifie au point que les préjudices causés se chiffrent à 975 milliards de dollars, en se basant sur le cours actuel de l'or. Les tentatives visant à saper l'ordre constitutionnel que les Cubains ont choisi librement se multiplient. L'extrême-droite et la mafia américano-cubaine accentuent leurs pressions pour rendre sans effet les maigres mesures adoptées par le Gouvernement des États-Unis pour promouvoir

quelque peu les contacts entre les émigrés cubains et leur patrie et les échanges entre les deux peuples.

À Cuba, le Président Raúl Castro Ruz a réaffirmé que nous continuerons de changer, de manière souveraine, tout ce qui doit être changé pour rendre notre économie plus efficace, améliorer notre socialisme meilleur, instaurer pleinement la justice et préserver toute notre indépendance.

Comme le disait Martí, « Avant que nous renoncions à notre volonté de rendre la patrie libre et prospère, la mer du Sud s'unira à la mer du Nord, et un serpent sortira de l'œuf d'un aigle. »

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Uri Rosenthal, Ministre des affaires étrangères du Royaume des Pays-Bas.

M. Rosenthal (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Je me suis rendu en mai en Tunisie, berceau des révolutions qui se sont propagées à travers le monde arabe. J'ai parlé là-bas à de nombreuses personnes qui m'ont fait part de leur désir ardent de liberté, qui m'ont décrit les décennies au long desquelles elles avaient été privées de cette liberté et m'ont confié ce que la révolution signifiait pour elles. L'une d'elles s'appelait Essma Ben Hamida, dynamique responsable d'une organisation de la société civile active dans le domaine de la microfinance. Voilà ce qu'elle m'a littéralement dit : « Si la démocratie signifie que je perds mes droits en tant que femme, je ne veux pas de la démocratie ». M^{me} Ben Hamida a, en une phrase, défini l'un des principaux défis que nous devons relever.

L'appel à la liberté et à la démocratie émanant des rues du monde arabe a apporté de grands changements. Il a poussé les individus, partout dans le monde, à revendiquer leurs droits.

Mais de grands défis restent à relever. Et la grave crise financière et économique menace la croissance et le commerce partout dans le monde. Cette crise nuit à la capacité des individus de gagner leur vie et de jouir pleinement de la liberté. Il est donc crucial que nous gérons cette évolution.

Il faut que les Nations Unies et les gouvernements, chacun pour leur compte, répondent à l'exigence de liberté de tous. La liberté est un droit pour tous, un devoir pour les gouvernements et la mission des Nations Unies. La liberté doit s'appuyer sur trois principaux piliers : premièrement, la sécurité;

deuxièmement, la démocratie et l'état de droit; et, troisièmement, la prospérité.

L'absence de sécurité est une menace fondamentale à la liberté des individus. La garantie de la sécurité relève de la responsabilité des gouvernements et de la communauté internationale dans son ensemble.

En mars dernier, nous avons relevé ce défi. La résolution 1973 (2011) du Conseil de sécurité sur la Libye était véritablement historique. Elle fait explicitement référence à la responsabilité de protéger qui incombe à la communauté internationale. Elle souligne le rôle vital de l'Organisation des Nations Unies.

En revanche, l'échec du Conseil à parvenir à un consensus sur la Syrie a un coût humain très élevé. Chaque jour, nous sommes choqués d'apprendre de nouvelles histoires épouvantables. Ce week-end, précisément, des manifestants pacifiques portaient une pancarte sur laquelle était écrit : « Aidez la Syrie. Elle saigne. » Nous devons écouter le peuple syrien. Nous devons empêcher le Gouvernement du Président Al-Assad d'assassiner brutalement ses propres citoyens dans le but d'étouffer leur appel légitime à la liberté. J'exhorte tous les membres du Conseil de sécurité à agir de manière décisive et à s'entendre sur des sanctions ciblées contre ce régime.

La liberté et la sécurité sont également des questions clefs du processus de paix au Moyen-Orient. Si nous voulons vraiment la paix, il nous faut des négociations directes maintenant, et non pas de nouvelles résolutions de l'ONU. Les Pays-Bas souscrivent au calendrier fixé par le Quatuor, et sont disposés à apporter leur aide partout où ils le pourront. Nous sommes l'un des principaux donateurs à l'Autorité palestinienne. Nous soutenons pleinement l'ambition du peuple palestinien d'édifier un État palestinien viable, pacifique et démocratique. Toutefois, cela ne saurait s'envisager indépendamment de l'aspiration des Israéliens à vivre dans un État juif sûr et reconnu internationalement qui soit en paix avec ses voisins.

Il est tout à fait essentiel que les deux parties s'accordent une confiance mutuelle, s'abstiennent de mesures unilatérales et trouvent ensemble une solution. Elles doivent être disposées à faire les concessions difficiles et douloureuses indispensables à la réalisation des aspirations de leurs peuples. J'ai parlé avec le Président Abbas. J'ai parlé avec le Premier Ministre

Nétanyahou. J'ai écouté attentivement ce qu'ils avaient à dire, et le message est simple et clair : négocier, négocier, négocier.

M. Thomson(Fidji), Vice-Président, assume la présidence.

La démocratie et l'état de droit sont les meilleures garanties de la liberté, mais elles requièrent un dur travail. Comme Francis Fukuyama l'a dit, la démocratie est beaucoup plus qu'un vote de la majorité aux élections. C'est un ensemble complexe d'institutions qui limitent et réglementent l'exercice du pouvoir par le droit et un système de poids et contrepoids. Voilà ce dont il s'agit.

J'admire le formidable courage dont des individus, jeunes et moins jeunes, ont fait montre pour défendre leur liberté individuelle et leurs droits démocratiques. Nous devons appuyer leurs efforts visant à construire de véritables sociétés démocratiques régies par l'état de droit. L'ONU doit jouer un rôle de premier plan en contribuant au renforcement institutionnel et en développant l'état de droit. À cet effet, la Slovaquie et les Pays-Bas, pour leur part, coprésident l'équipe spéciale de la Communauté des démocraties qui appuie la transition démocratique en Tunisie.

La communauté internationale doit en outre se prononcer en faveur d'un accès à l'Internet libre et non censuré. C'est un outil essentiel pour que chacun puisse exercer sa liberté d'expression, et nous prenons grand soin de veiller à ce que ce soit possible. Les pays favorables à cette cause doivent vraiment s'y rallier.

Comme l'a dit récemment le Secrétaire général, « les pays n'ont pas besoin d'être prêts pour la démocratie; ils doivent se préparer grâce à la démocratie ».

Démocratie signifie liberté et égalité des droits pour tous. Elle offre des perspectives d'autonomisation des femmes. Les femmes représentent 50 % du capital humain dans le monde. Il y va du propre intérêt de chaque pays de faire en sorte que les femmes jouent un rôle actif dans la société et l'économie, ainsi que dans le processus politique au sein des structures du pouvoir politique. Je suis convaincu que, dans des élections libres et équitables, les extrémistes qui cherchent à enlever leurs droits aux femmes ne gagneront pas.

La vraie démocratie signifie aussi que les droits des groupes religieux, y compris des chrétiens, doivent être respectés. L'ensemble de la société doit rester

tolérant envers les autres religions et croyances. Il ne doit y avoir aucun doute à ce propos.

La liberté est la meilleure voie vers la prospérité. La crise économique mondiale actuelle met à mal la prospérité partout dans le monde.

Garantir la liberté des échanges est essentielle au relèvement économique. L'accès au marché est crucial pour le développement du secteur privé. La suppression des obstacles au commerce des produits agricoles peut galvaniser l'esprit d'entreprise dans les pays qui en ont vraiment le plus besoin. La région arabe devrait notamment tirer profit des possibilités accrues d'exportation vers l'Union européenne.

La beauté d'une liberté des échanges correctement réglementée réside dans le fait que ce n'est pas un jeu à somme nulle, car elle profite à tous et elle est indissociable de la liberté. C'est pourquoi il faut que le Cycle de Doha de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) réussisse. Le monde ne peut pas et ne doit pas revenir au protectionnisme. L'OMC a un rôle important à jouer pour empêcher cela. L'Union européenne est également en train de négocier des accords de libre-échange ambitieux avec divers partenaires. Bien entendu, ces accords doivent entrer dans le cadre du système multilatéral.

La liberté des échanges conduit à la croissance économique qui, à son tour, doit également bénéficier aux pays les plus pauvres de ce monde. Afin de soutenir davantage leur croissance, nous devons leur faciliter l'accès à l'éducation, à la formation professionnelle et à la microfinance pour les femmes et les pauvres.

La liberté nous appartient à tous. Ceux qui ont lutté pour obtenir leur liberté ne l'abandonneront jamais. La liberté doit s'appuyer sur la sécurité, la démocratie et l'état de droit, et la prospérité. Nous pouvons y parvenir grâce aux efforts des États Membres. Puisque l'ONU est l'instance internationale où les problèmes et les acteurs internationaux se retrouvent, c'est ici même que nous devons unir nos forces. Nous assistons à un déroulement plus rapide que jamais des événements au plan international. L'ONU doit s'adapter afin de conserver son rôle important dans les relations internationales.

À cet égard, le Conseil de sécurité doit mieux refléter l'évolution des relations internationales et des réalités économiques. Les Pays-Bas sont favorables à un élargissement modeste du Conseil de sécurité, mais

en imposant une limite au droit de veto afin de ne pas nuire à l'efficacité du processus de décision du Conseil.

Les Pays-Bas soutiennent la campagne du Secrétaire général en faveur d'une discipline budgétaire. Nous devons être prudents quant aux activités que nous décidons de financer ou pas. J'appelle également les économies émergentes à assumer leur part de responsabilité pour garantir la viabilité du financement de l'ONU.

L'ONU joue un rôle central dans la promotion de la primauté du droit dans le monde ainsi que dans le domaine de la diplomatie préventive et de la médiation. Les Pays-Bas continuent d'apporter leur pierre à l'édifice, notamment grâce à la place qu'occupe La Haye en tant que ville internationale de la paix et de la justice. Le Palais de la Paix, les tribunaux internationaux et les institutions juridiques témoignent de notre grande expérience du droit international et de notre rôle actif dans sa pratique. Cette tradition remonte, je me permets de le signaler, au début du XVII^e siècle avec le *Mare Liberum* d'Hugo Grotius, qui a jeté les bases du droit international.

Je voudrais féliciter le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, de sa nomination pour un second mandat. Je m'engage à tirer parti de l'appui massif dont il bénéficie pour réformer l'ONU. Une Organisation des Nations Unies solide et dynamique est nécessaire dans un monde où aucun pays ne peut à lui seul façonner l'avenir. Pour y parvenir, l'ONU doit être soutenue par l'opinion publique. Des résultats clairs et concrets sont nécessaires pour maintenir l'engagement des gouvernements envers l'ONU. Une Organisation des Nations Unies efficace et efficiente sert les intérêts nationaux de tous ses États Membres et, de fait, est indispensable pour garantir la liberté partout dans le monde.

Grâce aux efforts que nous déployons à l'ONU, nous pouvons appuyer les appels à la liberté lancés dans le monde. De cette manière, au cours de ma prochaine visite en Tunisie, Essma Ben Hamida, qui est une femme très déterminée, pourra, espérons-le, me dire que la liberté lui a apporté la démocratie, garanti ses droits et permis de prendre en main son destin de femme.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ali Ahmed Karti, Ministre des affaires étrangères de la République du Soudan.

M. Karti (Soudan) (*parle en arabe*) : Nous sommes honorés et fiers que l'État frère du Qatar, en la personne du distingué Président Al-Nasser, conduise les travaux de l'Assemblée générale à la présente session. Ce choix est opportun, et ses initiatives et ses contributions importantes au maintien de la paix et de la sécurité internationales aux niveaux international et régional démontrent ses compétences. Je tiens également à féliciter le prédécesseur de M. Al-Nasser, M. Joseph Deiss, Président de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale.

Nous félicitons en outre le Secrétaire général de l'ONU de sa nomination pour un second mandat ainsi que ses collaborateurs pour les efforts remarquables qu'ils déploient dans tous les domaines de compétence de notre Organisation. Nous espérons que nos travaux de cette année profiteront à l'humanité en faisant avancer la paix, l'harmonie et l'entente entre les peuples et les pays.

Je m'adresse aujourd'hui à l'Assemblée au moment où le Soudan se rapproche de la communauté internationale avec un nouvel élan, après avoir récemment montré l'exemple de manière remarquable en décidant de choisir la paix et la stabilité, même si cela signifiait qu'il fallait sacrifier une partie précieuse de notre territoire national. Tous les représentants ont été témoins ces six dernières années de la profondeur de l'attachement du Gouvernement soudanais à la paix dans le contexte de la mise en œuvre de l'Accord de paix global, que nous avons conclu et signé le 9 novembre 2005.

Malgré l'ampleur des défis et des obstacles qui ont entravé dès le départ l'application de cet Accord, nous avons continué de faire preuve de détermination et de patience pour appliquer ses dispositions. Nos efforts ont été couronnés par la tenue du référendum sur l'autodétermination du Sud-Soudan, dont nous avons accepté les résultats. Notre pays est d'ailleurs le premier à avoir reconnu la République du Soudan du Sud, qui venait ainsi de naître. Nous lui avons tendu la main en signe de fraternité et de coopération.

Tous les représentants ont également suivi la visite historique que le Président de la République, M. Omar Hassan Ahmad Al Bashir, a effectué dans la ville de Djouba avant le lancement du processus référendaire puis sa deuxième visite, le 9 juillet dernier, au cours de laquelle il a participé à la cérémonie de proclamation de l'État du Soudan du Sud. Le discours qu'il a prononcé à cette occasion reprenait tous les

principes et lignes directrices devant jeter les bases de chaleureuses relations fraternelles entre les deux pays, renonçant totalement avec l'attitude négative et le ressentiment passés pour faire place à la coopération et à l'établissement de liens dans l'intérêt mutuel de nos deux peuples frères. Aujourd'hui, de cette tribune, je réaffirme notre détermination à agir dans cet esprit et présente à nouveau nos félicitations au Soudan du Sud, qui siège maintenant à l'ONU. C'est aussi l'occasion pour nous de souhaiter la bienvenue également au Conseil national de transition, représentant légitime du peuple frère libyen auprès de l'Organisation des Nations Unies suite à la révolution et aux changements intervenus en Libye.

La séparation d'avec le Sud-Soudan et la création de son État indépendant ne signifie pas une rupture définitive entre nos deux pays, d'autant que nous vivons à l'ère de la mondialisation et de la fédération des États au sein d'entités et d'alliances qui dépassent les frontières politiques et les cadres traditionnels. En outre, nous parlons ici de deux peuples qui n'en formaient qu'un il y a encore peu de temps, des peuples qui ont de nombreux points communs et partagent un même patrimoine historique, culturel et social.

Sur cette base, nous restons pleinement déterminés à régler les questions en suspens liées à la mise en œuvre de l'Accord de paix global, y compris le règlement du statut de l'Abyei, la finalisation du tracé des frontières et la mise en place des mécanismes et procédures conjoints nécessaires à leur contrôle, et le règlement des questions économiques, notamment celle des recettes pétrolières.

Nous assurons également l'Assemblée que nous sommes déterminés à parvenir à un accord sur les arrangements sécuritaires et politiques afin d'apaiser les tensions qui ont récemment éclaté dans les provinces du Kordofan méridional et du Nil Bleu. Comme je l'ai déjà dit, nous avons opté pour la séparation non pas parce que nous avons renoncé à l'unité, pour laquelle nous avons enduré de nombreuses souffrances, mais pour garantir une paix et une stabilité durables. Il est donc illogique et impensable d'accepter une quelconque guerre par procuration visant à déstabiliser ces deux provinces ou toute autre région située à la frontière entre les deux pays. Il faudra donc se mettre d'accord et s'entendre sur une vision commune qui tienne compte de la composition démographique particulière et des relations tribales dans ces régions.

S'agissant de la situation au Darfour, les dernières négociations de paix menées dans l'État du Qatar ont abouti à la signature du Document de Doha pour la paix au Darfour qui a recueilli l'adhésion des différentes composantes de la population du Darfour. Cet appui a été mis en évidence par la très large participation à la Conférence des parties prenantes au Darfour, qui s'est tenue en mai et à laquelle ont assisté des représentants des personnes déplacées, de la société civile et des hauts responsables du pouvoir législatif, politique et exécutif, ainsi que des dirigeants des partis politiques, des chefs et sages tribaux, et les autorités locales. La Conférence a adopté le Document de Doha pour la paix au Darfour parce qu'il répondait à toutes les aspirations du peuple du Darfour en matière de paix, de développement, de stabilité, de justice et de participation politique. Comme les Membres le savent, le Document a reçu un appui massif de la part de la communauté internationale.

Je voudrais saisir cette occasion pour renouveler nos remerciements à l'État frère du Qatar, à l'Union africaine et à la Ligue des États arabes, qui ont été les fers de lance de cette initiative. Nous voulons également remercier l'Équipe conjointe d'appui à la médiation, ainsi que tous les partenaires régionaux et internationaux qui ont contribué à cet accord. Du haut de cette tribune, je souligne à nouveau que nous continuerons de mettre en œuvre notre stratégie nationale pour le Darfour sur la base de ses cinq piliers : la sécurité, le développement, la réinstallation des personnes réfugiées et déplacées, la réconciliation interne et un règlement politique global. Nous accorderons la plus haute priorité à l'achèvement du processus de retour des personnes déplacées ou réfugiées et à la mise en place de conditions stables qui leur soient propices, grâce à des projets de développement, de réhabilitation et de reconstruction.

Nous espérons que le Secrétaire général inclurait dans sa déclaration un paragraphe spécifique pour illustrer l'engagement de mon gouvernement envers la paix, comme en ont témoigné la signature de l'Accord de paix global et la proclamation de la République du Soudan du Sud, que mon gouvernement a été le premier à reconnaître en tant qu'État. Nous appelons notre Organisation internationale à ne pas se laisser duper par les politiques de certains pays, qui refusent de reconnaître à chacun le mérite qui lui revient. Le Gouvernement soudanais, avec à sa tête le Président Omer Hassan Ahmad Al-Bashir, a permis au peuple sud-soudanais d'exercer son droit à

l'autodétermination. Le Gouvernement s'y était engagé du fait de son désir de paix et de stabilité. En conséquence, il mérite qu'on lui témoigne respect et reconnaissance et non d'être la cible de tentatives d'incrimination ou d'accusations arbitraires, par exemple de la part de la Cour pénale internationale.

Point n'est besoin de rappeler que le Président de la République du Soudan a été élu à l'issue d'élections régulières et transparentes organisées sous le contrôle d'organismes régionaux et internationaux. En outre, les sanctions économiques unilatérales et injustifiées que les États-Unis d'Amérique ont adoptées contre le Soudan pour l'affaiblir et ralentir la relance de son développement constituent des mesures de coercition injustes à l'encontre de la population soudanaise. Tout cela intervient à un moment où nous aspirons à obtenir l'appui de la communauté internationale tandis que nous avançons de manière plus ouverte et avec toujours plus de détermination vers notre objectif d'assumer notre rôle naturel de membre pionnier et actif de la famille internationale.

En tant qu'État relevant d'un conflit, nous attendons avec intérêt un geste de la communauté internationale et de ses institutions financières sous la forme d'une remise de dette et d'un appui aux projets de développement. Cela s'inscrirait en conformité avec les mesures appliquées à tous les pays les moins avancés, ainsi qu'à ceux qui sortent d'un conflit et entament la phase de consolidation de la paix, ce qui pour nous est désormais une réalité. La Banque mondiale, qui a énoncé ces conditions et d'autres, a confirmé que mon pays s'y était effectivement plié.

De la même manière, nous appelons depuis cette tribune tous les investisseurs, sans exception, à tirer parti des avantages offerts par le Soudan et ses ressources prometteuses, notamment les ressources non pétrolières, comme les minéraux et les métaux. Nous les invitons vivement à investir dans les ressources agricoles du Soudan, compte tenu de l'étendue des terres arables du pays et de ses amples ressources en eau. Cela est particulièrement important à la lumière des crises alimentaires et des famines provoquées par la sécheresse et la désertification, et du besoin mondial urgent en céréales et en graines. La législation sur l'investissement au Soudan a tout mis en place pour les investisseurs étrangers.

La crise économique et financière internationale a pesé sur la plupart des pays du monde. En Afrique, la crise a sensiblement intensifié et exacerbé les

difficultés dont souffrent les économies des pays en développement, ce qui s'est traduit par une aggravation de la pauvreté et des pénuries alimentaires, et par le déclin des services sociaux.

Alors que les changements climatiques entraînent des catastrophes naturelles dans de nombreux pays, j'appelle l'Assemblée générale, tous les donateurs et tous les organismes, fonds et programmes compétents des Nations Unies à réagir de toute urgence face à la famine dévastatrice et à la tragédie humanitaire dont elle s'accompagne qui touchent plusieurs de nos républiques sœurs dans la Corne de l'Afrique, en particulier la Somalie.

Nous tenons également à souligner à quel point il est important que les activités de développement menées par les Nations Unies accordent une priorité élevée aux problèmes qui assaillent le continent africain, dans la perspective de soutenir et de renforcer les capacités des institutions économiques africaines. Cela pourrait être accompli en relançant l'initiative du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Il convient d'accorder la priorité, l'appui et le financement requis aux projets visant à lutter contre la pauvreté et les maladies endémiques sur le continent, ainsi qu'aux programmes ad hoc relatifs à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Puisque le développement et la paix ne vont pas l'un sans l'autre, nous voulons souligner combien il importe d'appuyer les institutions de l'Union africaine, notamment le Conseil de paix et de sécurité et divers autres mécanismes, afin de constituer des capacités de prévention des conflits et d'alerte rapide. Je n'ai pas besoin de mentionner que le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies met clairement l'accent sur l'importance des accords régionaux dans le renforcement et le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Nous souhaitons également souligner l'importance des mécanismes de diplomatie préventive et des efforts africains de rétablissement de la paix. Je pense en particulier à l'expérience du Groupe des Sages de l'Union africaine et surtout au Groupe de mise en œuvre de haut niveau dirigé par l'ancien Président sud-africain, M. Thabo Mbeki, qui joue un rôle louable au Soudan. Voilà qui témoigne de l'efficacité du rôle des organisations régionales dans le règlement des différends et l'établissement de la paix et de la sécurité dans les pays africains.

Le Soudan avait espéré un consensus international sur les questions du climat et de l'environnement, notamment parce qu'elles nous touchent directement, comme c'est clairement le cas au Darfour. Les rapports de l'ONU soulignent le lien entre l'impact négatif des changements climatiques et l'intensification des conflits, notamment sur le continent africain. Nous espérons également que les efforts consentis à Copenhague porteraient leurs fruits et aboutiraient à un accord sur la manière d'aborder ces phénomènes et d'éviter leurs répercussions néfastes.

Nous espérons en outre que les pays développés assumeront leurs responsabilités historiques à cet égard en adoptant des stratégies et des plans d'action précis pour s'attaquer aux causes profondes des changements climatiques, d'une manière qui serait conforme à la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, adoptée au Sommet « Planète Terre » en 1992. Pour sa part, le Soudan accorde la priorité absolue à la mise en œuvre d'une série de programmes nationaux conçus pour atténuer les conséquences des changements climatiques et pour sensibiliser les populations à leurs effets délétères. Le Soudan envisage avec intérêt de participer activement et efficacement à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui se tiendra l'année prochaine, afin de contribuer au renforcement des efforts faits pour relever les défis liés au développement durable. Ces efforts seront déployés par la communauté internationale, dont la volonté collective reflète les aspirations du monde, en particulier des nations en développement, au développement et à une vie digne pour leurs peuples.

Diverses organismes de l'ONU, notamment le Conseil de sécurité, ont adopté des douzaines de résolutions relatives à la question de Palestine, dont aucune n'a été mise en œuvre. Cela est lié au mépris flagrant affiché par Israël à l'égard de la communauté internationale, ainsi qu'à l'appui et la protection que lui apportent certains pays puissants. Cet état de choses montre que l'Organisation est incapable de défendre les droits des peuples et d'appuyer leurs revendications légitimes, telles que consacrées par la Charte. Cela a donné aux autorités d'occupation un blanc-seing pour poursuivre leurs politiques de colonisation qui visent à inscrire l'occupation dans la durée et à expulser le peuple palestinien, pourtant propriétaire des terres.

Le Soudan appuie donc pleinement la décision de l'Autorité nationale palestinienne de demander son admission à l'ONU en tant que Membre à part entière,

ce qui est son droit légal sur la base du droit à l'autodétermination, un des principes du droit international. En outre, la demande de reconnaissance de leur État par les Palestiniens est un droit légitime qui vise à confirmer que l'ONU est attachée, premièrement, à sa Charte et, deuxièmement, au droit international. Cela aiderait aussi à dissiper les tensions dans la région. La communauté internationale doit tenir compte du fait qu'elle pourrait n'avoir aucun interlocuteur avec qui négocier si elle permet à Israël d'imposer ses conditions au monde et de priver les Palestiniens de leurs droits légitimes.

Pour terminer, la réforme de l'ONU, surtout celle du Conseil, est une priorité urgente et impérieuse qui nécessite une action rapide. Si nous ne déployons pas des efforts pour réformer l'Organisation et ses divers organismes, nous affaiblirons le rôle des nations en développement et nous porterons préjudice à leurs intérêts nationaux. Cela permettra également à certains pays d'instrumentaliser des organes tels que le Conseil de sécurité pour imposer leur propre programme politique, notamment en matière de paix et de sécurité internationales. Une réforme véritable du Conseil de sécurité et de ses méthodes de travail est donc la seule manière d'empêcher son instrumentalisation par certains pays d'une manière qui pourrait jeter le doute sur la crédibilité et la neutralité de l'Organisation, dont les fondateurs ont soigneusement rédigé la Charte afin de faire de cette Organisation l'instance de consultation et de débat la plus large possible – des débats qui nécessitent la coopération et des interactions entre les peuples, les nations, les cultures et les civilisations afin de créer un monde où les valeurs de liberté, de paix, de sécurité et de justice puissent s'imposer.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Manuel Salvador dos Ramos, Ministre des affaires étrangères et des communautés de Sao Tomé-et-Principe.

M. Salvador dos Ramos (Sao Tomé-et-Principe) (*parle en portugais; texte en anglais fourni par la délégation*) : La République démocratique de Sao Tomé-et-Principe s'associe aux autres orateurs de cette instance mondiale pour féliciter le Président de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-sixième session. Son élection montre que les États Membres reconnaissent son expérience longue de 30 ans ainsi que celle de son pays, le Qatar, au service de la promotion de la paix et de la sécurité internationales, du développement durable, d'une

coopération dynamique et multidimensionnelle entre les pays en développement et de la recherche permanente de solutions aux difficultés auxquelles se heurte la diplomatie multilatérale aujourd'hui.

Nous félicitons également le Président d'avoir choisi pour cette session un thème important, « Le rôle de la médiation dans les règlements des différends par des moyens pacifiques », dont la pertinence et l'actualité méritent l'attention de tous ici et peuvent contribuer à faire en sorte que l'issue de nos débats collectifs aide l'ONU à diriger efficacement la gouvernance démocratique mondiale et à mettre en œuvre des mécanismes cohérents aux fins d'instaurer une paix durable et de créer un monde plus sûr.

Nous félicitons également M. Ban Ki-moon de sa nomination à un second mandat au poste de Secrétaire général, et le remercions de ses efforts et de la compétence avec laquelle il a guidé l'Organisation, qui se heurte à des défis et des responsabilités plus pressants que jamais dans le contexte international actuel. Nous voudrions également rendre hommage au Président sortant, M. Joseph Deiss de la Suisse, qui s'est acquitté de ses tâches avec zèle et dévouement au cours de l'année écoulée.

Le thème de cette session de l'Assemblée nous donne l'occasion de réfléchir sérieusement à l'impact de la médiation internationale sur le règlement des conflits dans différentes régions de notre planète. Nous voudrions inscrire dans le cadre de cette réflexion un débat sur le rôle central que doit jouer l'ONU dans la médiation de ces conflits, ce qui devrait nous aider à formuler des propositions concrètes aux fins de renforcer les capacités de notre Organisation dans ce domaine.

La médiation en tant que méthode de règlement des conflits entre les États a commencé à être employée en 1907 sous la forme de bons offices et de médiation sur la base de la Convention de la Haye pour le règlement pacifique des conflits internationaux. Les rapports de l'ONU sur les opérations de maintien de la paix devraient donc nous rappeler que le rétablissement de la paix est centré sur les conflits en cours et s'emploie à les désamorcer grâce à la diplomatie et la médiation. L'emploi largement répandu de la médiation internationale pour le règlement des crises, en tant que technique fondamentale de règlement pacifique des conflits, n'a pas toujours répondu à nos attentes ou enregistré les résultats escomptés.

C'est pour cette raison que Sao Tomé-et-Principe estime qu'au lieu de limiter son rôle au maintien de la paix, la médiation internationale doit évoluer pour devenir un acteur fondamental dans le maintien de la paix. À cet égard, l'ONU a la responsabilité de faire face à ce qui semble être aujourd'hui une tendance à la professionnalisation de la médiation internationale, qui relègue à l'arrière-plan les instruments juridiques ratifiés par des institutions spécialisées pour régler un conflit particulier. Définir le statut juridique du médiateur et la méthode de médiation, ainsi qu'une participation accrue des diplomates et des experts possédant une expérience en droit international, nous semble être une mesure nécessaire et importante que l'ONU devra prendre à l'avenir.

L'État de Sao Tomé-et-Principe a suivi avec préoccupation le climat de tensions internationales croissantes qui se caractérise par une multiplication des revendications dans diverses régions, certaines violentes et destructrices. Nous sommes d'autant plus inquiets que nous avons l'impression très nette que dans ces circonstances, les mécanismes disponibles à l'ONU pour faire face à ces questions efficacement et rigoureusement sont relégués à l'arrière-plan. Nous regrettons l'absence d'un partenariat responsable entre l'Union africaine et le Conseil de sécurité conçu pour régler la crise en Libye.

Il est donc urgent de renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies en réformant l'ensemble du système – ce processus devrait être rapidement entrepris. Cette réforme devrait s'appliquer au Conseil de sécurité et à quelques-unes des institutions spécialisées de l'ONU pour qu'ils répondent aux aspirations et demandes du monde moderne.

Le 9 juillet, l'Afrique a vu la naissance d'une nouvelle nation plus libre et indépendante : la République du Soudan du Sud. La République démocratique de Sao Tomé-et-Principe, qui a déjà reconnu l'État frère du Soudan du Sud, félicite son peuple de cette réussite et présente à ses dirigeants tous ses meilleurs vœux de succès dans l'édification d'une nation prospère et pacifique. Parallèlement, nous demandons instamment à l'ensemble de la communauté internationale d'unir ses efforts pour appuyer les nouvelles autorités et le personnel politique de ce pays en vue de maintenir la souveraineté nationale du nouvel État et de promouvoir un climat d'unité nationale et de stabilité politique.

L'Afrique de l'Est est confrontée à une grave crise alimentaire causée par des phénomènes qui échappent au contrôle humain et par un conflit militaire et politique qui fait toujours rage dans certaines zones de la Somalie. Il nous incombe à tous de contribuer immédiatement à la recherche d'une solution durable pour répondre à cette grave situation. Le Gouvernement de Sao Tomé-et-Principe se déclare prêt à participer à toute action contribuant à atténuer les souffrances des peuples de cette région. Nous nous unissons aux autres Membres de l'Organisation des Nations Unies pour demander à la communauté internationale de fournir les ressources financières nécessaires pour soutenir les efforts déployés et normaliser la situation dans la région. Dans le cas particulier de la Somalie, nous demandons instamment une augmentation de l'aide publique au développement.

L'Organisation des Nations Unies cherche à résoudre la question, qui n'est pas encore réglée, du Sahara occidental et a adopté plusieurs résolutions visant à régler le conflit qui oppose le Royaume du Maroc au Front Polisario. Sao Tomé-et-Principe aimerait que les deux parties s'assoient à la table des négociations et prie instamment l'Organisation des Nations Unies de procéder au recensement de la population, conformément à ses propres résolutions, afin d'achever ce long processus de négociation.

La démocratie a le mérite de donner une voix aux individus pour qu'ils puissent choisir leurs dirigeants au moyen d'élections populaires, libres, directes et transparentes par bulletin secret et dans des salles pourvues d'isoloirs. Les soulèvements qui ont commencé en janvier en Afrique du Nord ont traduit les sentiments et la volonté des habitants de Tunisie, d'Égypte et de Libye de tourner la page de leur histoire contemporaine. C'est avec cette conviction que la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe reconnaît les nouvelles autorités au pouvoir dans ces pays comme les représentants légitimes de leurs peuples.

Nous saluons la présence du Conseil national de transition au sein de l'Organisation des Nations Unies, et exhortons les autorités de ce pays à mener un processus sans exclusive de transition pacifique pour garantir la paix, la stabilité et le progrès social dans cette région de l'Afrique. En outre, notre pays pense que les changements politiques ne doivent pas se produire dans un contexte de violence, mais plutôt sans aucune pression ni ingérence politique.

Le Moyen-Orient est encore agité par une vague de conflits sans précédent dans certains pays, ainsi que dans la région en général. La population de la Syrie, du Yémen et de Bahreïn ont demandé que les institutions nationales soient réformées. Par ailleurs, le conflit israélo-palestinien continue. Nous réaffirons notre soutien au droit du peuple palestinien de décider de son destin, et nous défendons, conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, l'existence d'un État juif. Nous tenons à saisir cette occasion pour demander au Gouvernement des États-Unis et à l'Union européenne d'exercer leur influence pour convaincre le Gouvernement israélien de cesser la construction de colonies dans les territoires occupés.

L'embargo commercial imposé à Cuba il y a plusieurs décennies est une préoccupation majeure pour nos pays, et pour Sao Tomé-et-Principe en particulier. Nous insistons pour que les sanctions imposées à Cuba soient levées et pour qu'elle puisse participer, sur un pied d'égalité avec les autres États, à la construction d'une société internationale plus juste et équilibrée.

La sécurité mondiale est essentielle pour assurer le développement durable de nos pays. Les menaces qui surgissent dans le monde d'aujourd'hui – en particulier, la criminalité transnationale, la piraterie, le trafic et la vente d'armes et de stupéfiants – sont une réelle source d'inquiétude pour Sao Tomé-et-Principe, pays qui a des frontières maritimes étendues dans le golfe de Guinée. Ces phénomènes constituent des menaces que l'on ne peut ignorer et qui exigent une plus grande interaction avec les États membres avec lesquels nous partageons ces frontières maritimes étendues. Ils exigent aussi notre engagement à mettre en place des mécanismes de prévention, de gestion et de résolution des conflits, qui prennent appui sur les efforts faits pour lutter contre le crime organisé et dans le but de garantir notre sécurité collective.

À cet égard, nous soulignons le fait que la 32^e réunion du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, organisée par le Bureau des affaires de désarmement de l'Organisation des Nations Unies par l'intermédiaire de son Centre régional pour la paix et le désarmement en Afrique, à Lomé, s'est tenue à Sao Tomé-et-Principe en mars.

Au nom du Gouvernement de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe, je voudrais

remercier le Secrétaire général Ban Ki-moon de sa décision opportune et appropriée de donner à l'Afrique son propre Bureau central, qui, nous en sommes convaincus, contribuera considérablement à promouvoir et développer les actions visant à prévenir, gérer et résoudre les conflits dans la région et aidera les pays de la région à faire face aux possibles menaces posées à leur souveraineté.

Les profonds changements intervenus sur la scène politique internationale, découlant de changements structurels dans l'économie mondiale, posent de nouveaux défis à des pays comme Sao Tomé-et-Principe. Mon pays, un micro-État insulaire, plaide pour l'octroi d'un plus grand accès aux différents débouchés qui s'offrent au niveau international, en particulier pour la possibilité d'obtenir une aide publique au développement plus importante et des infrastructures pour attirer l'investissement étranger.

Il est de notre responsabilité collective de prendre des mesures pour remédier aux effets néfastes des changements climatiques et d'assurer la continuité du Mécanisme pour un développement propre, particulièrement pour les pays les moins avancés. Nous apprécions la volonté politique des États Membres qui chercheront à parvenir à un consensus, nécessaire pour aboutir à des résultats importants et juridiquement contraignants, à Durban (Afrique du Sud), lors de la prochaine Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, garantissant ainsi la deuxième période d'engagements au titre du Protocole de Kyoto.

Toutefois, les changements climatiques ont provoqué des déséquilibres dans le microclimat de notre pays, avec des conséquences dramatiques pour notre production nationale, menaçant ainsi la sécurité alimentaire à Sao Tomé-et-Principe. Dans cette perspective, et afin de lutter contre ce fléau, la société civile de Sao Tomé défend la nécessité de renforcer l'étude des causes et des effets néfastes des changements climatiques à Sao Tomé-et-Principe. Pour atteindre cet objectif, les autorités de mon pays voudraient continuer de compter sur la collaboration précieuse et la disponibilité, jusqu'à présent accordées, de la communauté internationale en général, et des organismes spécialisés de l'Organisation des Nations Unies en particulier.

Je ne pourrais terminer ce discours sans aborder la situation de deux détroits.

Si l'on considère que Taïwan dispose non seulement d'un énorme potentiel, mais aussi d'une population d'environ 23 millions de personnes, sa participation aux organismes spécialisés de l'Organisation des Nations Unies, comme cela a été le cas depuis 2009 à l'Assemblée mondiale de la santé, pourrait apporter une contribution considérable à la communauté internationale. À cet égard, nous engageons vivement les organes pertinents des Nations Unies à rechercher des moyens d'assurer la participation de Taïwan à quelques-uns des mécanismes et organismes du système des Nations Unies, en particulier l'Organisation de l'aviation civile internationale et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

La République démocratique de Sao Tomé-et-Principe vient d'achever la consolidation de son processus démocratique et la passation de pouvoir en organisant des élections au suffrage universel, direct et anonyme. Le Président élu est entré en fonctions le 3 septembre. Au niveau national, notre gouvernement travaille à réduire la pauvreté, promouvoir la croissance économique et la réforme institutionnelle, particulièrement dans le domaine de la justice, afin de renforcer les capacités des institutions démocratiques du pays et le développement.

S'agissant des objectifs du Millénaire pour le développement fixés par l'ONU et qui doivent être réalisés d'ici à 2015, la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe a fait des progrès importants, en particulier dans les secteurs de l'éducation et de la santé. Nous sommes cependant conscients qu'il nous faut redoubler d'efforts pour atteindre les objectifs fixés. À cet égard, notre État souhaiterait continuer à recevoir l'appui constant et multiforme de la communauté internationale.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer que le Gouvernement de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe est prêt à participer aux efforts visant à mobiliser notre volonté collective et nos synergies en vue de la réalisation des nobles principes et objectifs qui sont à l'origine de la création de l'ONU.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Mohamed Mouldi Kefi, Ministre des affaires étrangères de la République de Tunisie.

M. Kefi (Tunisie) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je voudrais présenter à M. Nassir Abdulaziz Al-Nasser et au pays frère du Qatar, mes sincères félicitations

pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-sixième session. Nous sommes convaincus qu'il contribuera activement à la réussite des travaux de la présente session. Je voudrais également exprimer ma reconnaissance et mes remerciements à M. Joseph Deiss pour ses efforts inlassables et louables en sa qualité de Président de la dernière session de l'Assemblée.

Je saisis cette occasion pour féliciter de nouveau le Secrétaire général Ban Ki-moon, à l'occasion de sa nomination pour un second mandat. Nous sommes prêts et déterminés à lui accorder tout le soutien possible en vue de l'exécution du plan détaillant sa vision des priorités de l'Organisation pour les cinq prochaines années, qui sera rendu public dans les semaines à venir.

Au nom de mon pays, la Tunisie, je voudrais également souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à la République du Soudan du Sud, pays frère, et adresser mes vœux de prospérité et de progrès à ce nouvel État, et de plein succès à ses dirigeants dans l'accomplissement de leur noble mission.

Du haut de cette tribune, je tiens à rendre hommage à la mémoire des martyrs et aux jeunes de la révolution tunisienne légitime et pacifique, une révolution pour la liberté et la dignité, qui a marqué le début du Printemps arabe dans le monde. Cet événement historique a donné de nouveaux espoirs à l'humanité, qui aspire à la justice et à la démocratie et attache la plus haute importance à la liberté et aux droits de l'homme.

Cette révolution spontanée – sans véritables dirigeants politiques ou idéologiques et sans aucune intervention étrangère – a réussi à renverser l'un des régimes les plus dictatoriaux de notre région. La révolution a révélé au grand jour les pratiques de ce régime et d'autres régimes similaires, qui, dans leur soif hystérique du pouvoir, se sont opposés à toutes les opinions politiques, ont réprimé la liberté d'expression et ont privé les jeunes de tout espoir d'avenir meilleur, d'épanouissement personnel et de participation véritable à la vie politique, économique et sociale.

Ce qui s'est produit en Tunisie n'est autre que la conséquence naturelle de décennies de tensions et de frustrations, mais c'est aussi l'expression des aspirations du peuple tunisien à vivre dans la dignité et la liberté. Il s'agit d'un tournant décisif dans l'histoire de notre pays, qui lui a permis de reprendre sa place dans le concert des nations et des puissances mondiales.

Cette révolution a illustré la force des valeurs humaines communes que sont la liberté, la démocratie, la tolérance, l'égalité de chances et le respect des droits de l'homme, dans toutes leurs dimensions.

Aujourd'hui, après avoir éliminé tous les obstacles à son progrès politique, économique, social et culturel, la Tunisie se trouve à un moment charnière de son histoire et à l'aube d'une ère nouvelle. Elle aspire à l'instauration d'une démocratie véritable, fondée sur des fermes garanties qui consacrent la souveraineté du peuple et lui permettent d'exercer ses droits et de choisir son destin dans le cadre d'un système politique véritablement pluraliste caractérisé par une passation pacifique du pouvoir, conformément aux objectifs de la révolution glorieuse et dans le respect de la mémoire de nos vaillants martyrs.

En vue de réaliser les objectifs de la révolution, le Gouvernement provisoire tunisien a tout mis en œuvre afin de préserver les mécanismes nécessaires pour rétablir la stabilité et la sécurité dans le pays, assurer la continuité de l'État et ses institutions et protéger les intérêts de tous les segments de la société.

C'est pourquoi nous avons créé la Haute instance supérieure pour la réalisation des objectifs de la révolution, de la réforme politique et de la transition démocratique. Elle regroupe les différents courants et sensibilités politiques, ainsi que des représentants de la société civile et des organisations nationales. Elle a été chargée d'élaborer une feuille de route en vue d'une transition réussie, dans un climat harmonieux et de consensus.

Le travail de la Haute instance, ainsi que ses consultations avec les différents acteurs nationaux, a débouché sur un plan d'action équilibré et intégré du point de vue juridique et pratique. Cette stratégie déterminera l'avenir politique de la Tunisie, conformément aux aspirations du peuple tunisien à une transition démocratique, pacifique et sereine.

Un aperçu des principales caractéristiques de cette stratégie a été donné par la décision du Président par intérim de suspendre la Constitution tunisienne, de dissoudre les deux chambres du Parlement et de mettre en place une administration provisoire constituée d'un Président par intérim et d'un gouvernement de transition. Ce gouvernement, dont la compétence et l'intégrité sont bien connues, sera chargé de la conduite des affaires nationales jusqu'à l'élection d'une assemblée constituante nationale. Celle-ci rédigerait une nouvelle constitution et mettrait en place le

cadre juridique qui régira la prochaine période de transition, ce qui lui donnera de la crédibilité aux yeux du peuple.

Des progrès importants ont été réalisés dans les préparatifs pour les élections de l'Assemblée constituante nationale, qui se tiendront le 23 octobre. Nous n'épargnerons aucun effort pour permettre aux Tunisiens d'élire leurs représentants lors d'élections populaires, libres, pluralistes, transparentes et honnêtes.

Nous avons mis sur pied une instance supérieure indépendante chargée de superviser toutes les étapes du processus électoral et nous lui avons donné l'assise juridique et les ressources financières nécessaires pour qu'elle puisse s'acquitter de sa mission avec indépendance et efficacité, dans les meilleures conditions possibles. Cela témoigne de la justesse de notre démarche nationale et de la clarté de la vision des acteurs politiques impliqués.

À cet égard, il convient de rappeler que pour la première fois de son histoire, la Tunisie a adopté par consensus le principe de parité obligatoire sur les listes électorales. Cela nous permettra d'exploiter au maximum le potentiel de la société tunisienne, hommes et femmes, et de préserver la place méritée que les femmes occupent avec compétence dans la société tunisienne. Mon collègue, le Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas, a fait une observation à ce sujet il y a quelques minutes.

Parallèlement aux progrès réalisés sur le plan politique, le Gouvernement provisoire s'emploie à mettre en œuvre des réformes globales dans tous les secteurs et tous les domaines. Le respect des droits de l'homme et la protection des libertés publiques sont les plus hautes priorités du Gouvernement.

La Tunisie est profondément attachée aux valeurs universelles de solidarité, de justice et de coopération internationale. À cet égard, nous lançons un appel urgent à tous les membres de la communauté internationale, notamment aux gouvernements, aux organisations régionales et internationales et aux militants de la société civile, pour qu'ils appuient les efforts de notre pays visant à rapatrier les biens volés au peuple tunisien par l'ancien Président et les membres de sa famille et de sa belle-famille. Le peuple tunisien a droit à ces fonds et il en a urgemment besoin pendant cette période critique marquée par de lourds défis économiques et sociaux.

La Tunisie appelle également tous les États qui ont reçu des demandes d'extradition des personnes impliquées dans ces crimes d'accepter ces demandes légitimes. Cela permettra à la justice tunisienne de tenir pour responsables tous ceux qui ont commis des crimes contre le peuple tunisien, dans le cadre de procès équitables qui garantissent le droit des accusés conformément au droit tunisien et aux instruments internationaux.

Nous remercions les pays frères qui ont répondu favorablement à ces requêtes. Nous espérons que tous les États répondront vite et efficacement aux demandes de la Tunisie, conformément aux nobles principes de la coopération et de la solidarité internationales afin de veiller au respect universel des valeurs telles que la justice, l'équité et l'égalité devant la loi.

Avec l'aide des acteurs économiques nationaux et internationaux, le Gouvernement tunisien a relevé les défis posés par la précarité de la situation postrévolutionnaire, dont les effets négatifs sur l'économie nationale. Les conditions humanitaires et économiques liées à la crise dans le pays frère de la Libye ont encore compliqué la situation et entravé les activités de notre gouvernement. Créer des emplois, réduire le taux de chômage et éliminer les disparités sociales et économiques sont devenus les principaux défis du pays.

La Tunisie bénéficie d'un grand nombre d'atouts qui nous permettront d'atteindre nos objectifs. Les efforts que nous déployons pour assurer la transition démocratique et le développement socioéconomique et lutter contre la crise économique, se heurtent à de nombreuses difficultés, ce qui est manifeste dans certaines régions. Notre pays a donc encore besoin de l'appui et de l'aide continus de la communauté internationale.

Je voudrais saisir la présente occasion pour remercier tout particulièrement le Groupe des Huit et les institutions financières régionales et internationales qui n'ont pas hésité à appuyer la transition démocratique et les processus de relèvement économique de la Tunisie, notamment dans le cadre du Partenariat de Deauville. Je souhaite également remercier les organes de l'ONU, les groupes régionaux et les pays amis et frères de leurs contributions inestimables, soit pour avoir favorisé, par leur aide, le succès de la transition démocratique, soit pour avoir réduit l'impact de la crise économique sur la Tunisie et ses répercussions sociales.

Je me félicite également des grands efforts déployés par des États et des organisations pour aider à faire face à l'afflux massif de centaines de milliers de réfugiés en Tunisie à la suite des événements survenus dans le pays frère qu'est la Libye. L'intégration de la Tunisie dans sa sphère régionale et internationale est une haute priorité de notre politique étrangère, que nous souhaitons ardemment mettre en place par le biais de bonnes relations avec tous les États et toutes les organisations, sur la base de la coopération, du respect mutuel, du bon voisinage et du respect des intérêts communs.

La Tunisie considère ses relations avec ses voisins immédiats – les pays de l'Union du Maghreb arabe – particulièrement importantes. Nous appelons de nouveau à une reprise de la coordination entre tous les États membres de l'Union afin de lancer une nouvelle phase en faveur de la promotion de l'intégration au travers de la création d'institutions durables et communes, principalement dans le domaine du développement et de l'économie, pour le bien de tous les peuples de notre région.

Pour ce qui est de la région du Maghreb, je tiens à saisir la présente occasion pour rendre hommage au peuple frère de Libye et lui réitérer le respect chaleureux et les félicitations du peuple tunisien pour la victoire de sa révolution. C'est un changement d'une importance capitale et historique dans la région, un changement qui ouvrira la voie à l'émergence d'un système politique démocratique en Libye. Cette situation nouvelle aura un impact positif en profondeur sur les relations entre nos deux pays et sur l'établissement de l'Union du Maghreb arabe.

En tant que pays africain, islamique et arabe, la Tunisie reste fière de ses origines diverses et y est profondément attachée. Elle continuera d'appuyer les organisations et associations politiques et régionales dont elle est membre, ainsi que ses partenariats économiques et de développement.

La Tunisie continuera de mener des actions communes au sein du Forum arabe et à défendre les questions qui intéressent la Ligue des États arabes, notamment la cause de la Palestine.

La Tunisie rappelle sa ferme position de principe en faveur de ses frères et sœurs palestiniens et de leur demande d'admission à l'ONU en tant que Membre à part entière, comme le Président de l'Autorité palestinienne, M. Mahmoud Abbas, l'a déclaré devant l'Assemblée vendredi dernier (voir [A/66/PV.19](#)). La

Tunisie appelle donc la communauté internationale à appuyer la demande d'admission de la Palestine en tant que Membre à part entière des Nations Unies, ainsi que son intégrité territoriale en tant qu'État indépendant à l'intérieur de frontières juridiquement reconnues, avec la Ville sainte de Jérusalem pour capitale. En même temps, la Tunisie condamne avec force l'embargo injuste imposé par Israël sur la bande de Gaza et sa récente agression militaire qui a fait un si grand nombre de victimes innocentes.

Tout en félicitant le peuple frère d'Égypte pour le succès de la révolution menée par une jeunesse qui aspire à juste titre à la liberté et à la dignité, la Tunisie forme l'espoir que la paix et la stabilité seront rétablies en Syrie et au Yémen et qu'il y sera répondu aux aspirations de leurs peuples à la démocratie, la liberté et les réformes. Dans le même temps, la Tunisie rejette à nouveau toute tentative d'exploiter la situation de ces deux pays frères. La Tunisie réclame encore une fois la fin de l'occupation israélienne du Golan syrien et des territoires libanais occupés, conformément au droit international.

En tant que pays africain, la Tunisie attache une importance particulière à sa position géographique sur le continent et est persuadée de l'importance de l'intégration géographique et d'une coopération et d'une solidarité renforcées avec les pays frères d'Afrique. Elle en est fermement convaincue et réaffirme son respect des principes et des objectifs de l'Union africaine, ainsi que son appui inébranlable à toutes les initiatives visant à promouvoir le développement sur le continent et à en préserver la paix, la stabilité et les capacités.

Compte tenu de l'importance stratégique de ses relations avec l'Union européenne, la Tunisie continuera de les renforcer en vue de forger un étroit partenariat fondé sur le respect mutuel et les intérêts communs. La Tunisie forme l'espoir que l'Union européenne et tous les pays européens amis seront parmi les premiers à appuyer le peuple tunisien et à l'aider à réussir la période de transition dans les domaines politique, financier et économique.

La Tunisie renforcera également sa coopération avec les pays et les peuples de la Méditerranée dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée.

Notre pays accorde également une grande importance à l'amélioration des relations avec l'Australie et avec les pays d'Amérique latine et d'Asie, ainsi qu'avec leurs principaux groupements régionaux,

dans le cadre d'une politique étrangère ouverte et équilibrée visant à mettre en place des partenariats multiples.

La Tunisie s'attachera à rétablir au sein de l'ONU une position qui reflète la prise de conscience et les aspirations de sa population ainsi que la richesse de son histoire et les contributions positives qu'elle a apportées dans le cadre de ses relations internationales. À cet égard, nous rappelons notre attachement aux principes du droit international et de la légitimité internationale et appelons à la mise en route du processus de réforme des Nations Unies, principalement par le biais de l'élargissement de la composition du Conseil de sécurité afin d'assurer une représentation permanente au continent africain.

Le Gouvernement tunisien provisoire s'est félicité de la tenue, par l'Assemblée générale en juillet 2011, de la Réunion de haut niveau sur la jeunesse, et de son document final (résolution 65/312), où figurent d'importantes recommandations, qui sont le reflet des aspirations des jeunes du monde entier et qui rappellent que le chômage est devenu un phénomène mondial et donc, l'un des grands problèmes de notre temps. Nous appelons de nouveau toutes les parties concernées à élaborer une stratégie globale de lutte contre le chômage.

Si l'organisation des élections à l'Assemblée nationale constituante en octobre prochain est une priorité pour notre pays, nous réaffirmons notre volonté d'assumer nos responsabilités régionales et internationales en tant que pays épris de paix, dans le respect de la légalité internationale et des principes et valeurs de l'ONU. Nous sommes déterminés à jouer un rôle actif et dynamique dans la conduite des relations internationales pour répondre aux aspirations de notre peuple, qui a mené une révolution pacifique afin de recouvrer ses droits, sa liberté et sa dignité.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. R. M. Marty M. Natalegawa, Ministre des affaires étrangères de la République d'Indonésie.

M. Natalegawa (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à féliciter S. E. M. Nassir Abdulaziz Al-Nasser de son élection à la présidence de la soixante-sixième session de l'Assemblée. Je félicite également son prédécesseur, S. E. M. Joseph Deiss, de la grande compétence avec laquelle il a guidé nos travaux tout au long de la soixante-cinquième session de l'Assemblée. Je saisis cette occasion pour féliciter

le Secrétaire général Ban Ki-moon de sa nomination pour un second mandat.

L'Indonésie souhaite la bienvenue au Soudan du Sud en tant que nouveau Membre de l'ONU.

Notre monde demeure exposé à de nombreux problèmes, à des tensions et des conflits politiques et militaires, mais aussi aux menaces que constituent les armes nucléaires, les actes de piraterie et le terrorisme. Il est en proie à une crise financière et économique. Pire encore, de nombreuses régions du monde sont touchées par l'extrême pauvreté et la faim, des menaces environnementales et des catastrophes naturelles, l'insécurité énergétique et alimentaire, l'intolérance et la discrimination. Des régimes autoritaires cherchent à tout prix à réprimer les revendications en faveur de la démocratie et du respect des droits de l'homme.

Nous estimons qu'en nous réunissant dans cette salle historique, comme nous le faisons chaque année, nous ne devons pas nous contenter de faire un bilan de l'année écoulée, de regretter les occasions perdues et de nous féliciter des progrès accomplis. Nous devons au contraire veiller à ce qu'à l'avenir, nos nations s'efforcent en commun – en tant que Nations Unies – de combattre et d'anticiper les problèmes qui se présentent.

Nous devons notamment agir de concert afin de transformer ces problèmes en occasions pour les nations d'établir des partenariats mutuellement bénéfiques ancrés dans les principes énoncés par la Charte des Nations Unies. Nous devons transformer les problèmes en occasions de promouvoir un nouveau type de relations internationales qui privilégie les partenariats plutôt que l'antagonisme et qui vise en priorité à jeter des ponts entre les différents acteurs plutôt qu'à approfondir les clivages et les divisions, mais aussi à permettre aux pays d'œuvrer activement à la paix et au développement.

La promotion de la paix et du développement au Moyen-Orient suppose avant tout que l'on remédie à l'injustice historique faite au peuple palestinien, qui dure depuis trop longtemps. L'Indonésie a toujours appuyé les aspirations et les droits légitimes des Palestiniens à vivre dans la liberté, la paix, la justice et la dignité sur leur territoire, et elle continuera de le faire.

L'Indonésie appuie donc fermement la demande actuelle d'admission à l'ONU en tant que Membre à

part entière présentée par la Palestine. Ce statut est conforme à la vision de la solution des deux États et d'une paix juste et globale au Moyen-Orient. De fait, le récent regain d'attention accordé dans le monde à la question de Palestine peut, et doit, être orienté de manière constructive vers la promotion d'un partenariat non sélectif entre les nations qui permettra à l'ONU de s'acquitter de ses responsabilités historiques.

Le déni persistant des droits les plus fondamentaux du peuple palestinien apparaît d'autant plus flagrant qu'une transformation démocratique bienvenue est en cours dans certaines régions d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient. Comme beaucoup d'autres pays, l'Indonésie est profondément préoccupée par les souffrances et les pertes indicibles infligées à des civils innocents. Il faut mettre fin immédiatement à ces effusions de sang et à ces démonstrations de force, car au bout du compte, nous devons trouver des solutions politiques. Cela signifie qu'il faut promouvoir des conditions qui permettront à la population de déterminer son propre avenir. C'est ainsi qu'en Libye, par exemple, l'Indonésie appuie le Conseil national de transition dans ses efforts pour assurer une transition pacifique et démocratique.

Il y a environ 10 ans, l'Indonésie a elle aussi vécu un processus de changement démocratique tumultueux. Aujourd'hui, en tant que troisième démocratie mondiale, l'Indonésie récolte les dividendes démocratiques de ce changement. C'est pourquoi nous estimons que le développement politique et la démocratisation doivent devenir des priorités de notre ordre du jour afin de permettre aux États de partager les enseignements retenus et les expériences acquises sur le chemin particulier de la démocratisation qu'ils ont emprunté. C'est la raison pour laquelle nous avons pris l'initiative de lancer le Forum de la démocratie de Bali – seule l'instance intergouvernementale propice au partage d'expériences et à la coopération aux fins du développement politique en Asie. Il sert de cadre à l'établissement de partenariats afin de promouvoir la démocratie.

Les partenariats mondiaux jouent un rôle clef dans les efforts pour relever les défis du développement afin de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et de prévenir la réapparition de la famine, qui touche actuellement la Corne de l'Afrique. Nous devons donc agir de concert et mener une action ciblée et durable afin de garantir la sécurité alimentaire des plus vulnérables. Cela signifie

qu'il faut investir davantage dans le secteur de la recherche et du développement agricoles et augmenter la production et la productivité.

Je voudrais appeler l'attention sur un facteur particulier de croissance et de développement économique. Accroître le rôle des femmes dans l'économie n'est pas seulement bien; c'est aussi intelligent, car cela permet à la fois de renforcer la croissance et de la rendre plus équilibrée, durable et équitable.

La réalisation de la sécurité alimentaire exige également que nous fassions face à la réalité du changement climatique. La communauté internationale doit mobiliser la volonté politique nécessaire pour stimuler la lutte contre les changements climatiques en vue de mettre en place un nouveau régime climatique après 2012. La dix-septième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui doit se tenir prochainement à Durban, et la Conférence Rio+20 sur le développement durable, qui aura lieu au Brésil l'année prochaine, doivent donner des résultats.

Nous devons cependant agir sans attendre. L'Indonésie est déterminée à faire preuve de proactivité et à contribuer à la solution mondiale du problème des changements climatiques. Par l'intermédiaire du programme REDD plus – réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts – nous mettons largement à contribution nos forêts tropicales naturelles dans le cadre de nos initiatives d'atténuation.

Notre détermination à établir des partenariats dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques ne doit pas s'effriter sous la menace renouvelée que représente la crise financière et économique mondiale. Face à ce problème, nous devons prendre des mesures courageuses. La réforme de la gouvernance financière et économique internationale doit s'accélérer. Il est essentiel d'améliorer la coordination des politiques économiques nationales. Nous devons apprendre à sortir des sentiers battus et régler ensemble ces problèmes fondamentaux. Les économies émergentes sont désormais un moteur important de la croissance économique mondiale et il faut donc leur offrir une plus grande chance de participer à la mise au point de solutions.

Les défis auxquels nous sommes confrontés sont tenaces et redoutables, mais nous avons la possibilité et les moyens de les relever et, bien plus, de les

transformer en autant d'opportunités. Pour commencer, puisque ces défis résistent aux solutions nationales, ils peuvent dans le même temps inciter nos pays à nouer des partenariats et à établir de relations de coopération. À cet égard, je voudrais mettre l'accent sur deux points fondamentaux.

Premièrement, il nous faut renforcer le multilatéralisme pour faire face aux défis mondiaux, ce qui signifie que l'Organisation des Nations Unies doit jouer un rôle central. Pour pouvoir relever les défis nouveaux et croissants et, surtout, identifier de nouvelles perspectives, il est essentiel d'appuyer pleinement l'ONU et de la réformer. C'est la seule façon pour l'Organisation de garder toute son utilité et pour le multilatéralisme de prospérer.

Au moyen de la réforme, nous devons absolument veiller à ce que l'Organisation des Nations Unies et ses processus de prise de décisions soient plus efficaces, plus rationnels, plus transparents et non sélectifs. Il nous faut persévérer dans le renforcement de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et de leurs organes subsidiaires, ainsi que du Conseil des droits de l'homme. Il nous faut appuyer la Commission de consolidation de la paix à l'heure où elle apporte son aide aux pays sortant d'un conflit.

Le Conseil de sécurité doit mieux refléter l'état actuel du monde. Il doit devenir plus représentatif, plus transparent et, partant, plus efficace. Toutes les questions clefs de la réforme de l'ONU devraient être envisagées comme des éléments faisant partie intégrante d'un vaste programme.

Deuxièmement, la coopération et le partenariat entre l'ONU et les organisations régionales sont essentielles pour relever les défis mondiaux d'aujourd'hui. Il faut donc créer des synergies entre les efforts faits aux niveaux mondial et régional. Cela est particulièrement vrai dans le cas de la prévention et du règlement des conflits, liés au thème de la session de l'Assemblée générale de cette année, « Le rôle de la médiation dans le règlement des différends par des moyens pacifiques ».

En Asie du Sud-Est, l'Indonésie, qui préside l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) a œuvré à ce titre, inlassablement au renforcement des capacités de la région en matière de prévention et de gestion de conflits potentiels et à leur règlement. Nos efforts ont consisté non seulement à mieux renforcer les mécanismes de prévention et de règlement des conflits mis en place par l'ASEAN, mais

aussi à établir le niveau de confiance nécessaire en ces mécanismes pour que les États membres de l'ASEAN y aient recours.

Par conséquent, nous comptons bien que l'Asie du Sud-Est restera un contributeur net à la paix et à la sécurité internationales, ainsi qu'au développement économique et à la prospérité. Au-delà de notre propre sous-région, nous fondant sur une communauté de l'ASEAN forte, nous sommes résolus à atteindre ces objectifs d'ici à 2015. L'ASEAN continue de jouer un rôle moteur dans la promotion d'une architecture régionale dans toute la région de l'Asie-Pacifique qui soit propice au maintien de la paix et de la stabilité régionales, ce qui est précisément le type de conditions qui ont permis aux pays de la région de maintenir le cap du développement en dépit des guerres et des conflits.

Dans le contexte régional actuel, pour l'Indonésie ce sont des conditions caractérisées par un équilibre dynamique, où il n'y a pas de puissance dominante compte tenu de l'absence de promotion de politiques de blocs et de clivages géopolitiques auto-producteurs. C'est plutôt d'un nouveau type de relations internationales qu'il s'agit, mettant l'accent sur la sécurité de tous, la prospérité de tous et la stabilité de tous.

En novembre, un sommet réaménagé de l'Asie de l'Est se tiendra à Bali avec la participation pour la première fois de la Fédération de Russie et des États-Unis. Ce sommet fera partie intégrante d'une importante architecture régionale.

Tout en édifiant sa communauté et en continuant de jouer un rôle central dans le maintien d'un environnement stable et pacifique dans la région de l'Asie-Pacifique, l'ASEAN se fixe un nouveau défi et élabore une nouvelle vision, à savoir renforcer sa cohésion et mettre en place un programme commun sur les questions mondiales – une ASEAN qui soit un pays contributeur net à la solution aux nombreux maux et problèmes du monde. Cela concorde avec le thème de l'ASEAN pour 2011, « Une communauté de l'ASEAN dans une communauté mondiale des nations ».

Pour conclure, je voudrais assurer les Membres de l'Organisation des Nations Unies que l'Indonésie s'emploiera sans relâche à promouvoir les idéaux énoncés dans la Charte des Nations Unies en promouvant la paix.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. John Baird, Ministre des affaires étrangères du Canada.

M. Baird (Canada) (*parle en anglais*) : Il y a près de 66 ans, en 1946, l'un de mes prédécesseurs a eu le privilège de représenter le Canada à la première session de l'Assemblée générale des Nations Unies. C'est pour moi un honneur de suivre ses pas et de réaffirmer l'importance que le Canada attache aux principes fondateurs des Nations Unies, le maintien de la paix et de la sécurité internationales, la prévention et l'élimination des menaces à la paix, la répression des actes d'agression, le respect de l'égalité des droits et de l'autodétermination des peuples, le renforcement de la paix universelle, la promotion et l'encouragement au respect des droits et libertés fondamentaux de tous les êtres humains. L'enceinte où nous nous trouvons symbolise cette promesse de l'humanité et symbolise aussi ce que nous pouvons accomplir en veillant ensemble à faire respecter ces principes fondateurs.

Et pourtant, nous sommes, à quelques pas d'ici, en présence d'un autre symbole, entièrement différent, soit le « Ground Zero ». Les attaques du 11 septembre ont servi à rappeler brutalement que le Mal existe, que la vie est fragile, que la liberté a des ennemis et que le venin du terrorisme radical est bien réel. Ces attaques nous ont rappelé que, malgré tout les progrès accomplis par l'humanité, les menaces à la paix, à la sécurité et à la dignité humaine n'ont pas disparu.

Dans ce contexte, je souhaite vous faire part de mes réflexions relativement à trois domaines : premièrement, les principes qui sous-tendent l'approche adoptée par le Canada pour sa politique étrangère; deuxièmement, les arguments sur lesquels se fonde l'appui du Canada aux organisations et à l'action multilatérales; troisièmement, l'orientation que pourraient suivre les Nations Unies.

Les principes fondateurs des Nations Unies ne sont pas de vains mots. Il nous incombe d'insuffler la vie à ces idéaux couchés sur le papier, et de les mettre en pratique quotidiennement. Mais il n'est pas facile d'appliquer ces principes au quotidien. Cela nécessite un combat et des sacrifices. Certains le font même au prix de leur vie.

Le monde se souvient encore du Secrétaire général de l'ONU, Dag Hammarskjöld, qui a perdu la vie il y a 50 ans ce mois-ci. Nous tenons à lui rendre hommage pour son intégrité, ses principes et son immense courage face aux puissances en place. Nous

souvenons également que c'est le premier ministre du Canada, John Diefenbaker, qui avait, à peine un an plus tôt dans cette même enceinte, répondu aux attaques injustes à l'encontre du Secrétaire général Hammarskjöld. Le Canada n'a pas hésité alors à défendre les fonctions et la personne du Secrétaire général.

C'est là une tradition canadienne : défendre des positions fondées sur des principes et considérées comme justes, peu importe qu'elles soient ou non populaires, commodes ou opportunes. Au cours du siècle dernier, le monde a souffert d'un amalgame néfaste alliant idéologies utopistes et despotisme brutal pour donner naissance à des régimes totalitaires qui ont réduit leurs peuples à l'esclavage. Certains apologistes essayaient de nous persuader que l'idéologie communiste était bénigne. Les Canadiens n'ont pas été dupes. Nous avons pris position, en faveur de la liberté et du respect des droits humains et fondamentaux. Nous nous sommes opposés à l'oppression en Allemagne et en Ukraine. Nous avons été solidaires de ces peuples, et de ceux d'autres pays captifs d'Europe centrale et d'Europe de l'Est.

Le Canada ne se contente pas d'être accommodant « pour éviter de faire des vagues ». Nous ne sommes accommodants que lorsque cela contribue à promouvoir nos valeurs, c'est-à-dire la liberté, la démocratie, les droits humains et la primauté du droit. C'est pourquoi le Canada a refusé de se montrer accommodant pour appuyer la farce dans laquelle l'un des pays qui contribuent le plus à la prolifération des armes nucléaires a présidé la Conférence du désarmement. Lorsque la Corée du Nord a cédé la place à un autre pays à la présidence de la Conférence, nous avons alors participé de nouveau à ses travaux. Les sanctions économiques sévères imposées par le Canada contre ce régime voyou sont toujours en vigueur, et nous continuerons de réclamer que l'on modifie le mode de sélection des États qui président cette instance importante.

Nous n'avons pas été accommodants vis-à-vis de la politique d'apaisement adoptée envers l'ancien régime du colonel Kadhafi, pas plus que nous n'avons fermé les yeux lorsque le responsable de l'attentat meurtrier de Lockerbie a été reçu en héros et bénéficié de l'accolade du colonel. Nous n'avons pas fermé les yeux non plus lorsque le régime de Kadhafi, en violation flagrante des droits humains et de la primauté du droit, a livré la guerre au peuple libyen.

Le Canada traduit ses principes par des gestes concrets : par un soutien militaire à l'opération Protecteur unifié de l'OTAN; par la reconnaissance du Conseil national de transition en tant que représentant légitime du peuple libyen; par la création, conjointement avec d'autres pays, du Groupe de contact pour la Libye; par un soutien rapide, ferme et continu au peuple libyen dans sa lutte contre la tyrannie.

Le Canada a refusé d'être accommodant ou de fermer les yeux lorsque le régime d'Al-Assad s'est mis à tuer hommes, femmes et enfants syriens dans sa tentative méprisante et désespérée de s'accrocher au pouvoir. Nous avons imposé des sanctions strictes contre ce régime et ses partisans.

Le Canada ne se montrera pas accommodant lorsque certains appliquent deux poids deux mesures, de façon à fustiger des États Membres pour des violations présumées, tout en fermant les yeux sur les violations notoires commises par d'autres. Nous appuyons les aspirations de ceux qui, au cours du récent Printemps arabe, ont lutté pour que leurs pays et leurs peuples avancent vers un avenir meilleur.

Toutefois, nous ne serons pas accommodants face aux mesures unilatérales prises par l'Autorité palestinienne. Il y a quelques jours, le Quatuor a jeté les assises d'un retour aux négociations. La position de notre gouvernement dans ce dossier est claire : la seule solution pour sortir de l'impasse est une solution négociée par les deux parties elles-mêmes. Nous continuons d'encourager les deux parties à accepter ces principes et à reprendre le dialogue direct sur la base du principe de la coexistence de deux États, sans délai ni conditions.

Nous réaffirmons le droit d'Israël d'exister. Nous réaffirmons son droit, comme chaque État Membre, de défendre les civils innocents contre le terrorisme. Tout comme le fascisme et le communisme ont été combattus par les générations antérieures, nous devons aujourd'hui combattre le terrorisme. Or, trop souvent, l'État juif est aux premiers rangs de notre combat et son peuple est la cible des terroristes.

Le Canada ne restera pas silencieux et n'acceptera pas que l'État juif soit vilipendé parce qu'il défend son territoire et ses citoyens. La Deuxième Guerre mondiale nous a montré les conséquences tragiques de l'accommodement à tout prix. Ce sont ces accommodements et les tentatives d'apaisement qui ont permis au fascisme de prendre de la vigueur. Pour

reprendre la boutade de Winston Churchill, « celui qui cherche à composer à tout prix est comme quelqu'un qui nourrit un crocodile en espérant qu'il sera le dernier être mangé ».

Certes, nous respectons la souveraineté de l'État, mais le Canada ne se montrera pas accommodant et ne fermera pas les yeux lorsque les droits fondamentaux et les libertés fondamentales des minorités sont bafoués. Il est de notre devoir à tous de faire respecter les droits des victimes, de donner voix à ceux qui sont sans voix.

En tant que citoyens de la communauté planétaire, nous avons le devoir solennel de défendre les personnes vulnérables, de défier l'agresseur, de protéger et de promouvoir les droits fondamentaux et la dignité humaine, aussi bien au Canada qu'à l'étranger : les femmes, les chrétiens, les Bahá'ís et autres victimes de persécution en Iran; les prêtres catholiques et les autres membres du clergé chrétien et les laïcs, forcés de pratiquer leur religion clandestinement en Chine; les chrétiens chassés d'Iraq par Al-Qaida et les coptes agressés et martyrisés en Égypte; le traitement discriminatoire adopté par le régime en Birmanie à l'encontre de plusieurs branches du bouddhisme et les mesures restreignant les activités des musulmans; la violence à laquelle fait face la communauté ahmadie dans plusieurs régions; la criminalisation de l'orientation sexuelle des homosexuels et lesbiennes en Ouganda; et bien d'autres minorités touchées par la persécution, l'oppression et la violence. Les nationalités sont nombreuses, mais l'humanité forme un tout unique.

Je suis heureux d'annoncer que le Canada va créer un bureau de la liberté religieuse, qui relèvera du Gouvernement et, plus précisément, de mon Ministère. Le bureau sera chargé de veiller à ce que la liberté de religion et de conscience soient des objectifs primordiaux de la politique étrangère canadienne. La longue histoire de l'humanité montre que la liberté de religion et la liberté démocratique sont indissociables. Comme l'avait fait observer Franklin Roosevelt à la veille de la Deuxième Guerre mondiale :

« Toutes les fois où la liberté de religion est mise à mal, c'est par des opposants à la démocratie. Toutes les fois où la démocratie est réprimée, la liberté de religion disparaît également. Et toutes les fois où la religion et la démocratie disparaissent, la bonne volonté et la raison dans

les affaires internationales cèdent la place à une ambition effrénée et à la force brute. »

Cela m'amène à parler de l'appui du Canada aux institutions et à l'action multilatérale. Il y a quelques années de cela, un ancien Secrétaire général a affirmé qu'un multilatéralisme éclairé était le meilleur garant, et non pas l'ennemi, de la souveraineté et de l'intégrité de l'État. La souveraineté des États n'est pas le produit des institutions multilatérales. Celles-ci, au contraire, doivent leur existence et leur légitimité aux décisions autonomes prises par des États souverains.

Notre Premier Ministre a expliqué la position du Canada en ce domaine l'an dernier. Faisant allusion à l'action multilatérale face à la crise économique mondiale, Stephen Harper a dit qu'il avait pu voir le leadership mondial à son meilleur, comme l'aperçu d'un avenir plein d'espoir, où nous agissons ensemble pour le bien de tous. Le monde que nous tentons de bâtir depuis 1945. Le monde que nous voulons pour nos enfants et petits-enfants. C'est possible si nous agissons ensemble.

La souveraineté éclairée, les institutions et l'action multilatérales sont le résultat d'une série de décisions souveraines, fondées sur les intérêts de chaque État pris individuellement, non pas l'intérêt national au sens étroit, invoqué pour des raisons de souveraineté, mais plutôt une vision élargie de l'intérêt mutuel, qui favorise la croissance et la prospérité pour tous. C'est là ce que le Canada appelle la souveraineté éclairée. Il s'agit du prolongement naturel de l'intérêt national éclairé.

Comme l'a souligné le Premier Ministre du Canada lorsqu'il s'est adressé à l'Assemblée générale l'année dernière, la Charte des Nations Unies se fonde sur « l'idée que ce qui est bon pour les autres pourrait bien être le meilleur moyen de satisfaire ses propres intérêts » (A/65/PV.11, p. 52) – c'est-à-dire, encore une fois, la souveraineté éclairée.

Le monde sait que nous pouvons accomplir de grandes choses en unissant nos efforts. Cette année, notre action collective, dans le cadre des sanctions adoptées par les Nations Unies, a évité une tragédie humanitaire en Libye et a finalement mis fin à la guerre menée par un régime criminel et illégitime contre le peuple qu'il prétendait représenter. Le Canada est fier d'avoir participé à sa chute. L'Aviation royale du Canada a effectué près de 10 % des frappes aériennes contre les forces de Kadhafi, et la Marine

royale du Canada a aidé à faire respecter le blocus maritime.

Pour s'acquitter de l'engagement pris aux Nations Unies d'appuyer le Gouvernement légitime de l'Afghanistan, le Canada a payé un lourd tribut : sur le plan financier, et en vies humaines qui n'ont pas de prix. Nous avons saisi l'occasion de notre mandat à la présidence du Groupe des Huit pour consulter les dirigeants de l'Afrique et des Amériques afin d'obtenir leur adhésion à la mise en œuvre de l'Initiative de Muskoka pour la santé maternelle, néonatale et infantile.

Cette avancée aidera à réaliser l'un des objectifs du Millénaire pour le développement, à savoir la réduction des taux de mortalité consternants qui touchent les mères et les enfants des pays en développement. Dans les deux Soudans, le Canada, de concert avec des pays aux vues similaires, continue d'apporter une contribution financière importante aux efforts de paix, à l'aide humanitaire, à l'aide au développement et à la sécurité. Action collective ne signifie pas forcément uniformité.

Ainsi, en collaboration étroite avec des pays animés par les mêmes idéaux, le Canada s'attache à promouvoir le respect des droits de la personne et la démocratie en Birmanie. Dans le même temps, il est celui qui a imposé les sanctions les plus strictes à l'encontre du régime militaire répressif de ce pays. De même, lorsque le Canada a décidé d'imposer d'importantes restrictions au régime syrien actuel, il l'a fait en toute indépendance, mais en consultation et en collaboration étroites avec d'autres pays.

Lorsqu'il s'agit de défendre la liberté et les droits de la personne, la forme ne saurait prévaloir sur le contenu. Il importe avant tout de choisir la voie qui donne les meilleurs résultats. Si une action multilatérale est toujours préférable, l'impossibilité de dégager un consensus ne doit pas empêcher les pays qui le souhaitent d'agir pour faire respecter les droits humains et les principes fondateurs de l'ONU.

Pour reprendre des propos attribués à Margaret Thatcher, « le consensus semble être un processus dans lequel on renonce entièrement à ses croyances, ses principes, ses valeurs et ses politiques. C'est donc quelque chose en quoi personne ne croit ». Et j'en arrive ainsi au troisième thème de mon intervention, soit la pertinence et l'efficacité de cette importante Organisation.

Depuis toujours, le Canada est un partenaire fiable et responsable des initiatives mises en œuvre par l'Organisation des Nations Unies à travers le monde. Nous sommes le septième contributeur au budget de l'ONU. Les citoyens du monde entier méritent que l'Organisation des Nations Unies se conforme aux mêmes principes que respectent les gouvernements d'un grand nombre d'États Membres : la reddition de comptes, la transparence et l'éthique; la responsabilité financière et l'austérité budgétaire; l'efficacité et l'élimination du gaspillage et des chevauchements; des examens réguliers afin de mettre fin aux mandats devenus inutiles, redondants ou caducs; une tolérance zéro envers les conflits d'intérêts, la fraude et la corruption.

Les difficultés auxquelles est confrontée cette Organisation débordent néanmoins la question de la probité financière et de l'efficacité opérationnelle. L'Organisation des Nations Unies est une enceinte de dialogue et de débat, mais elle doit aussi être porteuse de changements positifs, qui contribueront à rendre le monde meilleur. L'ancien Premier Ministre canadien, John Diefenbaker, plaidant pour la défense des minorités persécutées dans le monde, a dit ce qui suit devant cette Assemblée : « Nous ne sommes pas ici pour gagner des guerres de propagande. Nous sommes ici pour remporter des victoires pour la paix. » (A/PV.871, par. 225)

La pertinence et l'efficacité de l'ONU sont mises en péril lorsque le respect des principes fondateurs ne se traduit pas par des gestes concrets. Il en est ainsi lorsque la présidence de la Conférence du désarmement est confiée à un régime impliqué dans le transfert illicite d'armes, de matières et de technologies nucléaires. Il en va de même lorsqu'on permet à l'Iran, qui montre son mépris envers les valeurs de cette Organisation par des affronts tels que le refus d'admettre des observateurs des droits de l'homme de l'ONU sur son territoire, de se porter candidat à des rôles de leadership tels que la vice-présidence de l'Assemblée générale ou un siège à la Commission de

la population et du développement. Ou encore, lorsque, pour des raisons mesquines et procédurières ou des formalités, on s'oppose à la communication de renseignements faisant état d'allégations crédibles de crimes de guerre commis à Sri Lanka. Ou bien, lorsque les auteurs de violations flagrantes des droits de la femme sont accueillis à bras ouverts aux rencontres de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, souvent malgré leurs réserves visant la Convention, incompatibles avec son but et son objet mêmes.

Depuis toujours, le Canada s'oppose à la dégradation des institutions multilatérales en raison de comportements contraires à leurs valeurs. Cette année, par exemple, marquera le cinquantième anniversaire de son refus, motivé par les principes auxquels il adhère, d'appuyer l'adhésion au Commonwealth du régime de l'apartheid de l'Afrique du Sud.

Les plus grands ennemis de l'ONU ne sont pas ceux qui réproouvent publiquement son action. Ses plus grands ennemis sont ceux qui sapent tranquillement ses principes ou, pire encore, qui restent là à ne rien faire, à regarder l'Organisation s'enliser graduellement. Nous ne pouvons rester là à ne rien faire.

Le Canada défend avec vigueur la liberté, la démocratie, les droits de la personne et la primauté du droit. Comme l'a fait observer le Premier Ministre plus tôt ce mois-ci,

« nous ne sommes pas un pays belliqueux, qui fait la guerre pour acquérir un territoire ou obtenir d'autres gains. Nous ne nous battons pas pour la gloire. Le seul honneur que nous convoitons, c'est la réputation de faire ce qu'il faut, pour une cause juste ».

C'est tout, et c'est bien assez. Si je puis me permettre, je dirais même que c'est la raison pour laquelle les pays du monde entier se sont rassemblés à l'Organisation des Nations Unies : faire ce qu'il faut pour défendre une cause juste. Et cette cause, c'est la paix, la justice, la liberté et des possibilités pour tous.

La séance est levée à 18 h 35.